

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

**COFINANCES PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

**POUR MARSEILLE
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE**



SOMMAIRE

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE.....	4
PRÉAMBULE.....	5
LES DÉFINITIONS	13
Article 1. Quartiers d'intervention	14
Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration	15
Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville	15
Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain	15
Article 2.3 Portée stratégique et métropolitaine du présent protocole	19
Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration.....	20
Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration	24
Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage	33
Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration.....	33
Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration	33
Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain.....	34
Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014.....	36
Article 8. Gouvernance et conduite de projet	36
Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail	36
Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain	36
Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail	37
Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet	37
Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail.....	41
Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail.....	42
Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires	43
Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration	44
Article 10.1 Opérations financées par l'Anru	44
Article 10.2 Opérations financées par l'Anah	45
Article 11. Durée du protocole de préfiguration.....	45
Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique	45
Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration	45
Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru	46
Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration	46

Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement.....	46
Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole	46
Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole	46
Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru	46
Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah	47
Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts	47
Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru	47
Article 13.5. Contrôle et audits	47
Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements	47
Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole	48
Article 13.8. Traitement des litiges	48
Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence	48
Article 14. Dispositions diverses.....	48
Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru	48
Article 14.2 La signalétique des chantiers.....	49
ANNEXES.....	51

**Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,
Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,**

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

Il est convenu entre,

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,
- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- La Métropole Aix-Marseille Provence (EPCI), représenté par sa présidente, ci-après désigné « le porteur de projet¹ »,
- La commune de Marseille comprenant les 15 quartiers inscrits à l'article 1 du protocole de préfiguration, représentée par le Maire,
- Habitat Marseille Provence HMP, représenté par son président,
- 13 Habitat, représenté par son président,

- UNICIL, représenté par sa présidente,
- Logirem, représenté par sa directrice,
- Erilia, représenté par son président,
- Marseille Habitat, représenté par sa présidente,
- L'Etablissement Public d'Aménagement Euro Méditerranée EPAEM, représenté par sa présidente

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

- La Caisse des Dépôts, représenté par son directeur régional
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa directrice générale
- Le Conseil Régional de Provence Alpes-Côte d'Azur, représenté par son président,
- Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, représenté par sa présidente

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

¹ Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville).

PRÉAMBULE

Le présent protocole de préfiguration porté par la Métropole Aix-Marseille Provence pour Marseille s'appuie sur le dossier, élaboré conformément au dossier type prévu à l'annexe I du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le **comité d'engagement du 12 décembre 2016**

Le présent protocole de préfiguration, sur lequel s'engagent les parties, s'appuie sur le dossier de présentation présenté en Comité d'Engagement, notamment les éléments de diagnostic et la présentation complète des orientations stratégiques portées par la collectivité ; il en reprend les principales caractéristiques :

Une construction partenariale :

Le travail sur le protocole de préfiguration de Marseille est engagé depuis 2015, avec des étapes formalisées dans le cadre

- d'une part du bilan du PNRU 1, présenté dès le CA de l'ANRU en mars 2015 puis dans un « Document cadre » délibéré par la Ville et la Communauté urbaine en le 3 juillet 2015,
- d'autre part dans le Contrat de Ville, signé le 17 juillet 2015

Outre les travaux réguliers menés avec les maîtres d'ouvrages et dans le cadre des Comités de Pilotage du Contrat de Ville, avant puis après les RTP de juin 2016, il s'appuie sur des ateliers par secteur qui se sont déroulés au 1^{er} semestre 2016 avec l'ensemble des partenaires.

Le contexte Métropolitain : un projet récent, en cours de construction

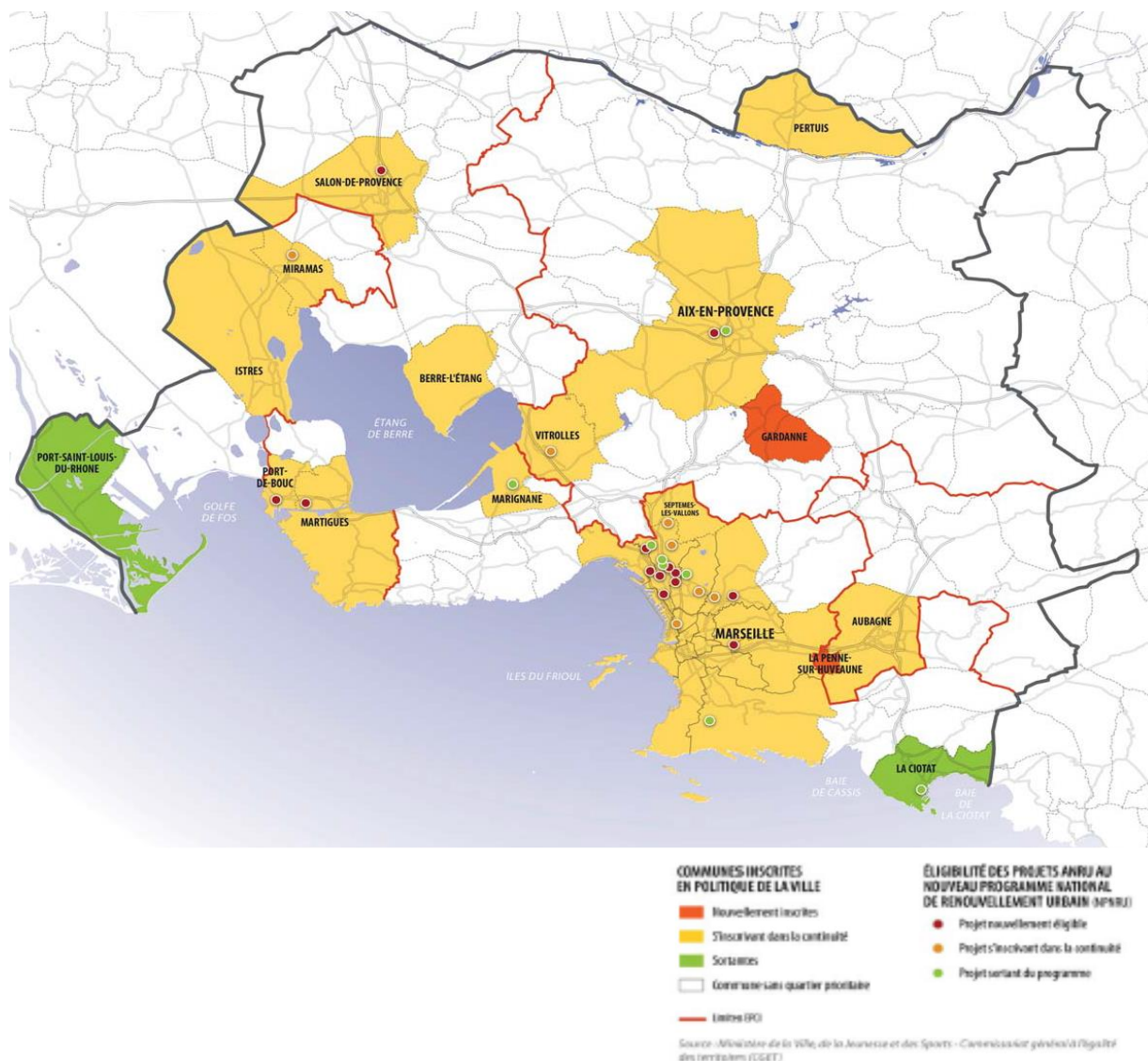
Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence est un vaste territoire de 3150 km², constitué de 92 communes, et regroupant 1,83 millions d'habitants. Malgré une croissance démographique faible de 2007 à 2012 (+ 0,1% par an) la métropole représente une échelle de contexte urbain en mutation dans une réelle dynamique positive en termes économique et en termes d'emploi (+0,5 % par an de 2007 à 2012), qui permet de confirmer la tendance d'inversion du déclin des décennies antérieures.

Les projections de l'INSEE prévoient 200 000 habitants supplémentaires pour la Métropole à l'horizon 2030 et le SCOT 2012 retenait comme objectif pour le territoire, malgré un contexte de rareté foncière, le choix de « tirer » le développement de la Métropole, avec des centralités métropolitaines, des centralités structurantes, des centralités de proximité, dont plusieurs impactent directement les quartiers concernés par le Contrat de Ville. Cette stratégie de développement économique et de rééquilibrage des territoires, s'accompagne d'un objectif de construction de 80 000 logements.

Sur ces bases, la collectivité est aujourd'hui en cours de renouvellement de ses documents de stratégie territoriale : PLUi, SCOT et Projet Métropolitain sont en cours de construction, le PLH métropolitain a été engagé en juin 2016. Par ailleurs, le chantier prioritaire de la Métropole, sur les transports et les déplacements, a pris la forme d'un agenda des mobilités présenté fin 2016, qui reconstruit un schéma de mobilité à l'échelle de la Métropole, axé sur la mobilité vers l'emploi.

Un rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de Ville est précisé ci-après :

La démarche de la Métropole pour le renouvellement urbain : vers une croissance inclusive et soutenable du territoire



Signé en juillet 2015, le Contrat de Ville concerne 58 QPV sur la Métropole, dont 35 pour la seule ville de Marseille. 11 QPV sont désignés comme d'intérêt national au titre du NPNRU et 10 d'intérêt régional – soit 21 quartiers, dont 14 à Marseille : 9 PRIN et 5 PRIR.

Commune	CT	PRIN	PRIR	Signature du Protocole de Préfiguration
Martigues	6		1	25/11/2016
Port de Bouc		1	1	
Miramas	5	1		22/09/2016
Salon de Provence	3		1	23/12/2015
Aix-en-Provence	2		1	18/12/2015
Vitrolles			1	
Marseille	1	9	5	
Total		11	10	

Le diagnostic dressé dans le Contrat de ville à l'échelle de la Métropole constitue le socle des interventions à venir dans le cadre du NPNRU. Il met en exergue une dynamique économique réelle mais qui bénéficie peu aux territoires et populations les plus fragiles soulignant en particulier :

Sur le volet emploi, mobilité, dynamiques socio-territoriales :

- Des situations de pauvreté concentrées sur Marseille, particulièrement sur les quartiers Nord et le Centre Ville
- Un clivage fort entre le lieu de résidence et le lieu de travail, qui devrait s'accroître d'ici 2030
- Des quartiers parfois « coupés de la ville » malgré un maillage historique de centralités et des points d'appui disséminés sur le territoire
- Un budget mobilité qui peut exclure les ménages modestes des offres d'emploi
- De nombreux secteurs accueillant des emplois pourtant à proximité directe des territoires prioritaires

Sur le volet habitat et logement social :

- Un accès au logement qui reste difficile pour les revenus faibles et moyens
- Une offre en logement social concentrée à 89 % sur Marseille à l'échelle du Conseil de territoire n°1, dont plus de 60 % sur les quartiers prioritaires
- Une inadéquation du parc à l'évolution des ménages, avec une insuffisance de petits logements et une insuffisance relative de grands logements dans le parc public et privé et une obsolescence de ces bâtiments à la typologie de grands immeubles, tours et barres.
- Un parc privé dégradé qui constitue souvent un parc social de fait très important sur les Centres-villes de Marseille, Marignane et La Ciotat
- Une production neuve active, quasi à hauteur des objectifs SRU. Mais la forte progression relative à la production de logements sociaux s'est concentrée sur quelques territoires déjà fortement dotés (partie nord de Marseille, La Ciotat)

Le marché de l'Habitat à Marseille

Le marché de l'habitat sur Marseille se caractérise par une croissance principalement endogène et, à l'image du constat métropolitain, une question centrée sur l'attractivité à construire pour accueillir des jeunes actifs.

Le marché de la revente et de l'accession libre se stabilise : Les chiffres à fin 2014 sont de 2500 €/m² pour la revente et 3784 €/m² pour l'accession libre. Des prix de vente à Marseille équivalents à la moyenne départementale, mais très contrastés entre le Sud et le Nord de la Ville, nécessitant une approche différenciée par territoire.

Une requalification du parc existant, particulièrement dans le centre et sur les copropriétés fragiles, qui demande un investissement exceptionnel de tous les partenaires.

Une production de logements active: 5 000 logements nouveaux, dont 1 400 locatifs sociaux. Mais des taux « SRU » avec de fortes disparités infra-communales et une nécessaire orientation qualitative de l'offre pour une adaptation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande et aux défis de la précarité énergétique

Un marché très tendu dans le parc social : 1 attribution pour 7,6 demandes en instance, et un taux de rotation dans le parc social très faible (5,5 % pour un taux moyen français de 10%), nécessitant de réamorcer des parcours résidentiels au sein et en dehors du parc social.

Les enjeux prioritaires du Contrat de Ville sont ainsi bien identifiés :

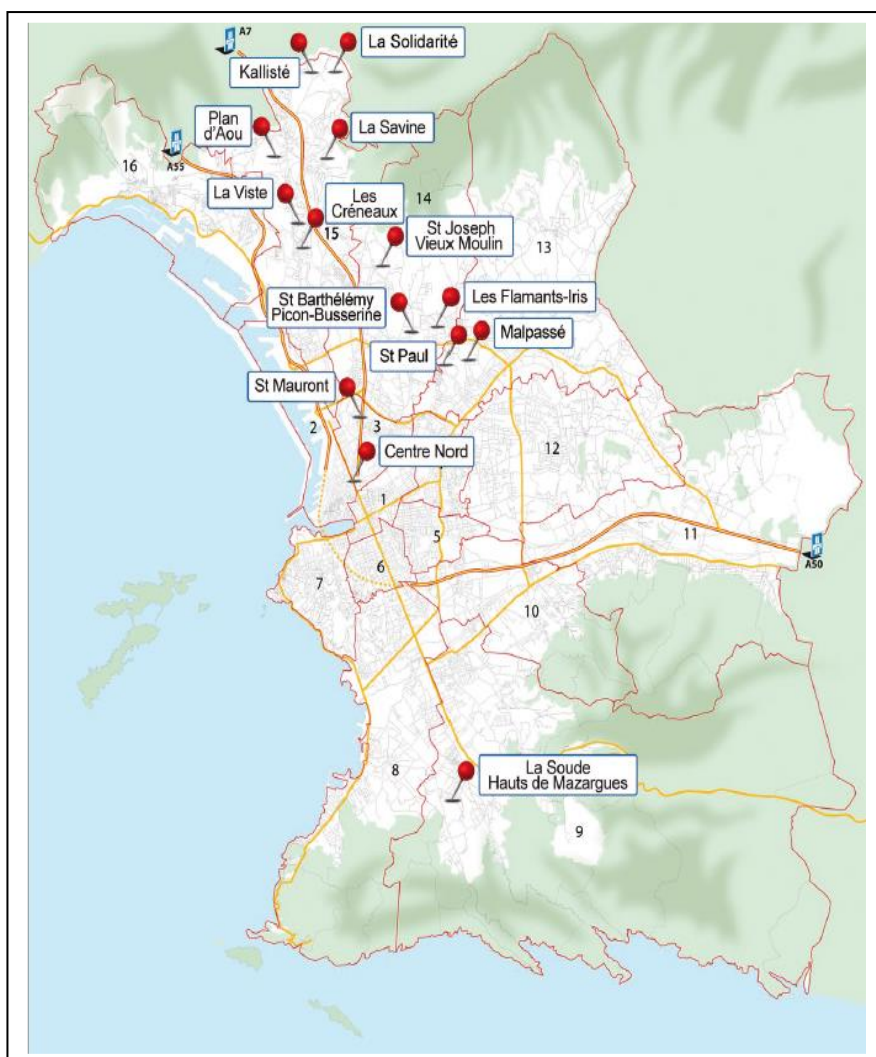
- Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle du Conseil de territoire n°1
- Des politiques de développement social et humain à consolider, sur des thèmes majeurs : Éducation, lien social et citoyenneté, insécurité, inégalités sociales et territoriales en matière de santé, place des habitants... avec un travail spécifique sur le manque ou l'état des équipements – scolaires et éducatifs en particulier - et services
- Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter
- La mobilité, un enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville

Les actions engagées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), y compris les interventions sur le parc privé, sur les quartiers concernés par le présent protocole, sont rappelées ci-après dans leurs objectifs. (cf. annexe 6)

Dans le cadre du PNRU, 15 conventions ANRU ont été signées sur Marseille, concernant 14 sites sur les 18 sites métropolitains, pour un montant de travaux de plus de 1,2 milliards d'euros et 305 millions de subventions ANRU.

Commune	Nombre de PRU	Investissement en Mio d'€	Subvention ANRU en Mio d'€
La Ciotat	1	26	7
Vitrolles	1	51	10
Marignane	1	16	2
Miramas	1	68	11
Marseille	14	1227	305
Aix-en-Provence/Opérations isolées		100	20
Total		1488	355

Sur ces 14 sites Marseillais, 10 sont concernés par le NPNRU.



Les PRU du premier PNRU

Les objectifs et moyens mis en œuvre sur ces PRU première génération ont été développés dans l'approche par quartier du document de présentation du protocole. Ils sont ici regroupés par grands secteurs, dans la même démarche que celle retenue pour les sites en NPNRU et développée plus

loin, pour permettre une lecture des actions déjà engagées articulée avec les nouveaux projets, et en cohérence avec la vocation des secteurs et les enjeux du Contrat de Ville, tout particulièrement en termes urbains.

Cadran Nord-Est- / L2 : 5 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

Saint Barthélémy, Picon Busserine - Le remodelage de trois quartiers, en contact avec la L2

Signé en octobre 2011 - 128 Md€ d'investissement

- Un projet comprenant des actes majeurs pour la refonte de la trame viaire, des démolitions à la clef (1/3 exigé par la L2), un programme de réhabilitation porté par Logirem et HMP et des reconstitutions à 75% hors site
- Un taux d'avancement élevé sur tous les fronts. La résidentialisation démarrera après les aménagements d'espace public,
- Une volonté de valorisation de la halte ferroviaire et des dessertes par les transports en commun
- Une ambition difficile : l'intégration de la L2 dans la requalification urbaine

Saint Paul - L'ouverture du Vallon

Signé en décembre 2006 - 31 Md€ d'investissement

- Le désenclavement réussi d'une petite cité HLM, avec une voie nouvelle, des démolitions, et une reconstruction sur site à 60%. Les équipements publics à livrer
- Au-delà, une requalification pérenne du quartier impose une intervention lourde sur la copropriété du parc Corot, 376 logements, contigus au patrimoine HLM. Ingénierie et procédures engagées

Flamants-Iris - Un nouveau Projet Urbain

Signé en septembre 2005 - 157 Md€ d'investissement

- Un projet totalement recomposé après l'arrêt des réhabilitations en 2010, lié à la découverte d'amiante, entraînant 223 démolitions supplémentaires
- La réalisation d'un pôle de services reconvertissant un tripode d'habitations en bureaux, avec deux instituts de formation supérieure
- Un projet urbain qui permet désormais de reconfigurer totalement cette entrée de l'ex ZUP n°1

Malpassé - La Mutation d'un quartier d'habitat social

Signé en juin 2010 - 184 Md€ d'investissement

- Un projet fortement remanié après la découverte de traces d'amiante, conduisant à démolir 100 logements de plus (569 au total).
- Une voie nouvelle ouverte en 2012, permettant l'implantation d'activités, médicales essentiellement)
- Une évolution de la concession d'aménagement pour élargir le périmètre et les ambitions (intégration d'un Centre Commercial en déclin)
- Une diversification à réussir, enjeux des deux années à venir

Seul le **PRU Saint Joseph** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en décembre 2006, 19 Md€ d'investissement, il s'agit de la **restructuration d'une cité d'urgence**, avec démolition/reconstruction d'un habitat vétuste, en marge de la ville, avec une proportion importante de population d'origine Tsigane, un cheminement progressif, tant pour le relogement que pour les aménagements et une reconnexion aux quartiers voisins désormais possible.

Le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane : 6 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

La Savine – L'ouverture d'une citadelle

Signé en mars 2009 - 136 Md'€ d'investissement

- Totalement reconfiguré en 2015, passant de 81 Md'€ à 136, avec la nécessaire démolition de 80% du patrimoine amianté, désormais
- Le relogement de plus de 1000 locataires, moitié sur site, moitié hors site
- Un projet urbain à long terme, avec une concession d'aménagement qui désurbanise les sites les plus excentrés, et reconfigurera un quartier plus mélangé, dans une topographie contraignante
- La valorisation d'un cadre naturel riche, pour relier et non plus pour segmenter

La Solidarité – la requalification d'une cité éloignée de la ville

Signé en juin 2010 - 53 Md'€ d'investissement

- La réhabilitation du parc social et une nouvelle voie pour permettre une diversification de l'offre, pour recoudre une urbanisation disparate, et mettre mieux en relation ce quartier avec le pôle de développement de l'Hôpital Nord
- Une intervention en cours sur les équipements publics (école + crèche)

Kallisté – Une intervention publique dans une copropriété

Signé en octobre 2011 - 30 Md'€ d'investissement

- Une DUP pour carence signée pour le bâtiment B, après l'ordonnance de carence d'avril 2015 : une bataille juridique de 5 ans, avec, à la clef, une concession d'aménagement mise en place par la Ville de Marseille sur un périmètre et un calendrier plus large que le seul PRU
- Mise en place en mai 2016 d'un Plan de Sauvegarde sur les bâtiments susceptibles d'être redressés
- Une action à poursuivre dans le NPNRU

La Castellane – L'essor du territoire et l'ouverture du labyrinthe

Un protocole de préfiguration signé en janvier 2015, pour engager de premiers travaux - 6 Md'€ d'investissement sur le PNRU

- Le chantier sur les invariants du projet (l'axe est-ouest) est engagé depuis février 2016
- Un projet d'ensemble de renouvellement urbain et de développement social, sur le grand territoire sera proposé au NPNRU, en intégrant les fruits des débats en cours

Le PRU St Antoine / Plan d'Aou / La Viste se termine et ne figure pas en tant que QPV éligible au NPNRU. Signé en septembre 2005, et son avenant La Viste en juin 2010 pour un total de 152 Md'€ d'investissement. L'objectif de **reconnexion à la ville** a donné lieu à une démolition de 90% de la cité originelle, et la reconstitution d'un quartier ouvert, plus diversifié, accueillant des locaux artisanaux, et, sur ses franges, des équipements publics renouvelés (centre social, crèche, école, médiathèque) et une diversification réussie : AFL livrée depuis 2014, accession et locatif social, avec une diversité de bailleurs. La trame viaire reconnecte le quartier à la Ville et le rend perméable. Les enjeux du noyau villageois ont été intégrés, avec la plateforme multimodale de Saint Antoine, qui arrime le quartier à la desserte ferroviaire Aix-Marseille. Un PRU très explicite sur l'effet levier à moyen terme de l'action publique.

Sur La Viste, il s'agissait d'un projet 100% réhabilitation de ce patrimoine conçu par G. Candilis, et d'une valorisation du noyau villageois, avec des programmes mixtes accession/locatif. Reste à réaliser la réhabilitation du groupe scolaire

Le PRU des Créneaux enfin, signé en décembre 2006 pour 32 Md'€ d'investissement, est terminé. Significatif du **parcours logement**, il a vu la démolition de la totalité d'un patrimoine de 134 logements vétustes et excentrés, avec la reconstitution dans le tissu urbain de la Viste ou de Saint Louis, de petites résidences, pour reloger 90% des anciens locataires. La Métropole réalisera à terme une cité artisanale sur cette emprise, avec la poursuite d'une action pour la maîtrise de friches industrielles.

Le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune

Seul PRU de ce secteur sur le PNRU, **La Soude les Hauts de Mazargues** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en octobre 2011, pour 75 Md€ d'investissement. Il s'agissait ici de miser sur **l'espace public pour assembler le puzzle** : Un projet de revalorisation de l'habitat avec un grand programme de réhabilitation, très peu de démolitions, des programmes d'accession à la propriété, dans un secteur dynamique sur le plan de la promotion immobilière. Et surtout, la création d'une trame verte, liaison de déplacement doux, des plages du Prado aux Calanques de Sormiou et Morgiou, la création et modernisation des équipements publics, l'aménagement des terrains délaissés pour reprendre la gestion de l'espace public et faciliter le lien social.

La démarche **EcoQuartier** sur le PRU, élargie à la ZAC voisine, portée par les habitants et les partenaires locaux, a été reconnue « engagé dans la labellisation ».

Le secteur Grand Centre Ville –GPM : 2 PRU sur ce grand QPV éligible NPNRU

Centre Nord – Un projet atypique en quartier ancien dégradé

Signé en juin 2010 - 138 Md€ d'investissement

- Une mosaïque d'interventions dans 4 pôles de projets : Velten-Belsunce, Panier-République, Joliette-Bon Pasteur et Hoche-Caire-Villette
- Création de nouveaux logements sociaux, en substitution de logements dégradés, indécents ou indignes ;
- Requalification des îlots et revalorisation patrimoniale ;
- Développement des équipements publics, notamment dédiés aux jeunes

Saint – Mauront : La transformation d'un faubourg paupérisé

Signé en décembre 2009 - 63,9 Md€ d'investissement

- Objectif : insérer Saint-Mauront dans la dynamique du Grand Centre Ville
- Des conditions d'habitat améliorées et le développement de l'offre en habitat social, locatif libre et accession
- Des équipements neufs ou réhabilités
- Des voies nouvelles pour faciliter l'accessibilité du quartier

Stratégies pour l'Habitat

La politique de l'Habitat sur la Métropole Aix Marseille Provence nécessite une approche différenciée par territoire et un dispositif à construire pour attirer de jeunes actifs, en lien avec les évolutions du PLH.

Sur Marseille, 40 ans d'actions publiques pour impulser un redressement initiées par la Ville et, depuis 20 ans, avec Euromed et l'Etat ont permis de réelles avancées sur le secteur Centre Ville. Le travail de la Ville sur l'Habitat Privé potentiellement dégradé s'est engagé depuis 1995 dans un emboîtement des dispositifs et des opérateurs - et s'oriente vers des interventions coordonnées sur l'habitat.

un enjeu spécifique est affirmé pour « passer à la vitesse supérieure » dans la requalification du parc privé existant ; et en particulier les copropriétés fragiles. L'engagement de la municipalité sur le logement, le nouveau protocole d'Eradication de l'Habitat Indigne – EHI – et l'Accord Partenarial sont autant de contractualisation favorisant la nécessaire dynamique et la mobilisation de tous les moyens pour progresser sur un parc social de fait, concentré en particulier sur le grand secteur Centre Ville et sur des copropriétés identifiées.

Des dispositifs spécifiques seront proposés pour favoriser les parcours résidentiels

Pour les bailleurs sociaux, les enjeux seront ceux de l'adaptation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande, aux besoins de diversification et aux défis de la précarité énergétique

Le Bilan et les axes stratégiques pour le NPNRU

14 PRU engagés à 100% lors de la signature du protocole en 2017 : ces 10 années de mobilisation sur les quartiers ont permis la construction d'un partenariat éprouvé, une montée en compétence des acteurs et des organisations sur le champ du renouvellement urbain.

Le changement d'image engagé sur les quartiers a permis de dresser un premier bilan qualitatif positif, et de tirer des enseignements pour le NPNRU :

Des avancées à conforter :

- La diversification de l'habitat : proposer toute la gamme de l'offre, maisons et appartements, accession, locatif social, locatif libre
- La réouverture du choix : transformer l'épreuve du relogement en une opportunité avec des démarches de relogement positives, réamorçant des parcours résidentiels
- La modernisation des équipements et le réinvestissement des institutions : s'ouvrir à un public plus large, avec des centres sociaux/maisons de quartier, placés désormais à l'articulation des quartiers
- La participation habitante : développer de multiples initiatives, adaptées à chaque situation, en mobilisant aussi des prestataires extérieurs pour permettre une montée en compétence de tous les acteurs
- Du locatif social mieux intégré dans la ville et mieux réparti : les démolitions sur 10 sites de grands ensembles dans les 4 arrondissements Nord de Marseille ont été reconstituées en 120 opérations, dont 80 de moins de 30 logements, et à plus de 50% en dehors de ces arrondissements.

Les améliorations à apporter

- Mieux organiser la gouvernance et la programmation
- Renforcer l'ingénierie et le rôle des architectes urbanistes pour tenir la cohérence des projets dans la durée
- Conduire les réflexions sur les stratégies patrimoniales des bailleurs sociaux, pour diversifier l'offre locative
- Créer plus de synergie entre projets urbains et actions d'accompagnement social
- Définir plus en amont les outils, réglementaires et techniques, nécessaires à la mise en œuvre

LES DÉFINITIONS

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme de travail** » ou « **programme** » est constitué de l'ensemble des opérations d'ingénierie, et le cas échéant d'investissement, du protocole de préfiguration approuvées par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.
- L'« **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les concours financiers de l'Anru**, programmés au sein d'un protocole de préfiguration des projets, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru, et le cas échéant sous la forme de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement, conformément aux modalités prévues dans les règlements de l'Anru relatifs au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Article 1. Quartiers d'intervention

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence (cf. annexes 1 et 2). Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des programmes urbains.

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence, et en particulier de la Ville de Marseille.

- Les **9 quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain sont les suivants :

CODE QUARTIER (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)	QUARTIERS (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)
QP013032	Marseille 3e arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2e arrondissement, Marseille 14e arrondissement, Marseille 6e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	Centre-ville Canet Arnavaux Jean Jaurès
QP013038	Marseille 11e arrondissement, Marseille 12e arrondissement, Marseille 10e arrondissement	Air Bel
QP013042	Marseille 13e arrondissement	Malpassé Corot
QP013044	Marseille 13e arrondissement	Frais vallon Le Clos la Rose
QP013049	Marseille 14e arrondissement, Marseille 13e arrondissement	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme
QP013051	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	La Castellane La Bricarde Plan d'Aou Saint-Antoine
QP013055	Marseille 15e arrondissement	Kalliste la Granière la Solidarité
QP013056	Marseille 15e arrondissement	La Savine
QP013058	Marseille 15e arrondissement, Marseille 2e arrondissement	La Cabucelle

- Les 5 quartiers d'intérêt régional sont les suivants :

QP013052	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	Consolat Ruisseau Mirabeau
QP013053	Marseille 15e arrondissement	La Calade Campagne Lévêque
QP013054	Marseille 15e arrondissement	Les Aygalades
QP013057	Marseille 15e arrondissement	Les Tilleuls La Maurelette
QP013059	Marseille 14e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	La Visitation - Bassens

- Le porteur de projet porte également, en cohérence avec les interventions prévues sur Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, une intervention de renouvellement urbain sur le quartier prioritaire du Petit Séminaire.

QP013045	Marseille 13e arrondissement, Marseille 12e arrondissement	Le Petit Séminaire
----------	---	--------------------

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Le dossier de présentation en Comité d'Engagement, nourri des politiques plus larges d'agglomération et issu du travail partenarial mené sur le long terme, décline une vision de la vocation et du rôle des quartiers à moyen terme (15 ans), notamment sous la forme de représentations cartographiques traduisant spatialement les intentions stratégiques pour ces quartiers dans leur environnement (Cf. annexe 3)

Compte tenu du diagnostic posé sur le territoire aux différentes échelles, l'ensemble des partenaires s'est accordé dans le Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015, sur une feuille de route stratégique pour la période 2015-2020. Établi pour la période 2015-2020, le contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2023

Cette feuille de route couvre les quatre piliers attendus pour les Contrats de ville intercommunaux :

- Cohésion sociale ;
- Cadre de vie renouvellement urbain ;
- Développement économique et emploi ;
- Valeurs de la République et Citoyenneté ;

Le Contrat de Ville précise en huit axes les enjeux prioritaires des politiques publiques pour les quartiers prioritaires :

1	Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée
2	Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi
3	Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages
4	Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés
5	Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire
6	Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse
7	Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts
8	Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain urbain

Le programme de travail inscrit au protocole de préfiguration va permettre d'affiner les objectifs précisés ci-après, en cohérence avec les objectifs poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville et ayant vocation à être contractualisés à terme avec l'Anru dans le cadre de conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et en prenant en compte les objectifs incontournables, tels que définis au titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le protocole de préfiguration propose, sur la base du bilan du PNRU, neuf orientations stratégiques pour le NPNRU, déterminantes dans l'organisation du programme d'études et d'ingénierie présenté.

1. Politique de l'habitat : la production neuve

Réussir le renouvellement urbain suppose :

- Tenir un volume de production élevé, conformément au PLH Métropolitain en cours d'élaboration ; (en statut d'occupation, en forme d'habitat)
- Assurer une diversité de l'offre pour permettre des parcours résidentiels choisis ;
- Poursuivre le rééquilibrage territorial de toute la gamme de l'offre : seul gage d'une maîtrise des prix et des loyers, et de la fluidité du marché ;

2. Politique de l'habitat : la mobilité résidentielle

La fonction d'accueil du parc locatif est entravée, il s'agit de faciliter le mouvement :

- Accompagner ceux qui ont une envie de mobilité ;
- Favoriser les mutations, qui rééquilibrent sur-occupation, et sous-occupation, avec la plateforme de relogement notamment ;
- Élaborer des stratégies de peuplement pour éviter la ghettoïsation.

3. Une action renforcée sur le parc ancien du centre et des faubourgs, et sur les copropriétés

La construction Métropolitaine suppose des centres urbains actifs et attractifs :

- Renforcer les moyens d'impulsion et d'intervention sur le patrimoine privé
- Mettre en place le 3^e protocole pour l'Eradication de l'Habitat Indigne et l'accord partenarial pour les copropriétés
- Inscrire la requalification de l'habitat dans une stratégie d'offre urbaine renouvelée : services, gestion, espaces publics

4. Le désenclavement et les transports

Faible densité, forte dissociation habitat/emploi, contraintes topographiques, faible autonomie des ménages :

- Un désenclavement nécessaire, en renforçant le réseau des Transports collectifs, articulé avec les projets structurants de la Métropole
- Un développement de la trame viaire pour ouvrir les quartiers
- Un développement de multiples dispositifs, centrale de mobilité, covoiturage, modes doux...

5. Le développement économique et l'emploi

Un enjeu décisif : réduire le chômage, renforcer l'emploi privé :

- Faciliter l'accès aux pôles d'emplois de la Métropole
- Développer l'implantation d'activités dans les quartiers, et valoriser celles qui existent
- Faire émerger et accompagner les initiatives issues des territoires
- Renforcer les dispositifs de formation / requalification professionnelle

6. L'armature d'équipements et de services, et leur accessibilité

Investir et gérer, pour :

- Un rattrapage quantitatif,
- Une remise à niveau,
- Une meilleure efficacité de l'existant,
- Une réflexion « bassin de vie »/ « accès aux services publics et privés »

7. Pour une ville durable

Des Projets urbains plus performants :

- Pour maîtriser les dépenses d'énergie,
- Pour gérer la propreté et recycler les déchets
- Pour valoriser la richesse environnementale de Marseille
- Pour se déplacer davantage, en consommant moins

8. Stratégie urbaine à moyen terme

Des projets inscrits dans le réseau des centralités Métropolitaines

- Pour structurer une offre en équipements et services
- Pour bien prendre en compte la trame commerciale

- Pour s'appuyer sur l'attractivité des pôles de développement
- 4 grands secteurs géographiques pour élaborer les PRU

9. L'implication des habitants :

Pour une dynamique de projets participatifs...

- Pour capitaliser sur les expériences du premier PNRU ;
- Pour renforcer l'expertise d'usage des habitants ;
- Pour développer au sein des Maîtres d'ouvrage, une culture de concertation et de participation ;
- Pour faire naître des initiatives et faciliter la mise en mouvement.

... avec, désormais, les conseils citoyens

Spécifiquement sur l'habitat social, le porteur de projet a pour objectif de recréer de la mobilité, à minima par l'adéquation entre les structure des ménages et la typologie des logements, de diversifier l'offre sur le parc existant, par des réhabilitations d'ampleur variable, d'intégrer les stratégies des réservations employeur et de proposer des stratégies différenciées et d'améliorer la performance énergétique du parc.

Concernant l'habitat privé, le porteur de projet a élaboré un nouveau protocole d'éradication de l'habitat indigne (EHI), dont les études pré-opérationnelles spécifiques au QPV figurent au protocole. En parallèle, la stratégie d'intervention sur les copropriétés est déclinée dans le cadre d'un accord partenarial, qui a permis dans un premier temps un travail de recensement de 63 copropriétés, la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation élargi des copropriétés, et le lancement, financé dans le protocole, d'études sur 11 copropriétés prioritaires : Maison Blanche, Bel Horizon, Le Mail, les Rosiers, Consolat, La Rose, la Maurelette et la Granière, Bellevue, Kallisté, Corot, ainsi que sur Versailles et Plombières. La Métropole porte le dispositif : pilotage partenarial des différents dispositifs mis en œuvre, mobilisation des opérateurs, construction de plans de financement, et engagement d'actions en justice dans la limite de ses compétences. La Métropole met ainsi en œuvre les différentes actions décidées au sein des dispositifs partenariaux (protocole EHI, accord partenarial sur les copropriétés) ainsi que le VOC avec l'appui des opérateurs et des actions relevant de ses compétences."

Une approche par grands secteurs

Le bilan du PNRU 1 a montré qu'à partir du cadre contractuel restreint, les projets se sont développés vers leurs franges, et les études urbaines ont nécessairement dépassé la notion de périmètre pour aborder les questions de désenclavement en cohérence avec le tissu urbain environnant et les stratégies développées à l'échelle de la Ville.

Le Contrat de Ville souligne la couverture territoriale importante mais pointilliste du découpage des QPV, exigeant une ambition d'intervention plus large, qui distingue les enjeux communs à tout le territoire et les enjeux spécifiques à chaque quartier.

C'est donc logiquement à l'échelle de grands secteurs d'intervention que les potentiels de développement des 9 quartiers d'intérêt national et des 5 quartiers d'intérêt régional proposés au PNRU pour Marseille ont été approchés. Dans une démarche intégrée, cette proposition s'appuie sur deux orientations prioritaires du Contrat de Ville pour lesquelles le travail est nécessairement spatialisé à une échelle plus large que le quartier lui-même : l'offre de transports, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants ; et le développement économique et de l'emploi. Elle ne préjuge pas du nombre de conventions PRU à venir qui sera lui déterminé au fil des études réalisées dans le cadre du protocole. En cohérence avec les périmètres des QPV, permettant de décliner le choix d'indicateurs, et donc avec les diagnostics territorialisés du Contrat de Ville et les projets de territoire, documents de référence du présent Protocole quatre grands secteurs sont ainsi présentés, dont l'intitulé est volontairement détaché du nom des cités en QPV, pour être rattaché à une dynamique économique et de développement :

- Le secteur « Cadran Nord-Est - L2 »

A vocation essentiellement résidentielle, marqué par le poids du parc de logement sociaux, dans un tissu urbain particulièrement décousu, ce secteur bénéficie d'une dynamique de transformation

urbaine initiée dans le cadre du PNRU 1 et d'un potentiel de développement et d'accès à la mobilité grâce à de grandes infrastructures de desserte - L2 et métro - et à la proximité de pôles de rayonnement métropolitain - Technopole, MIN, Merlan...

– Le secteur « Hôpital Nord - Saint-Antoine - Mourepiane »

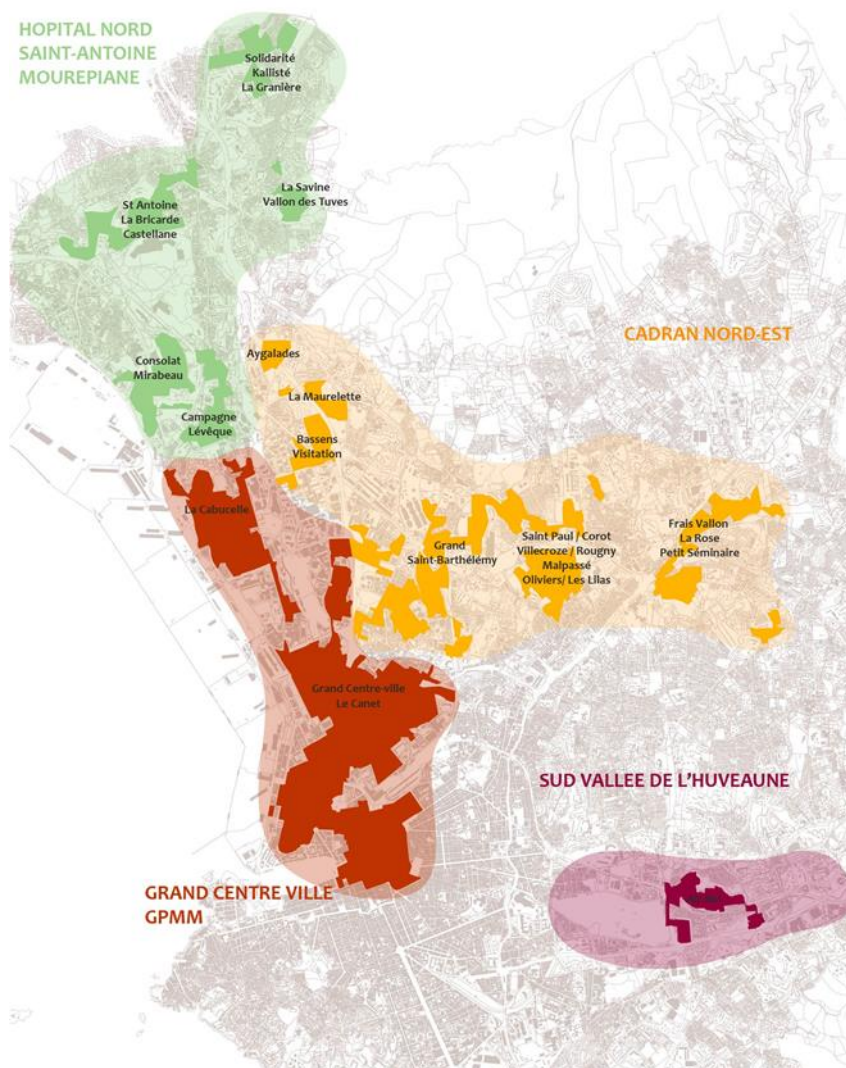
Territoire de porte d'entrée de la Ville, relié et naturellement positionné pour un développement métropolitain et les dynamiques aux abords de l'Etang de Berre, ce secteur doit concilier une double vocation économique et résidentielle mais aussi parvenir à inverser la stigmatisation « quartier nord » en un marketing territorial attractif, appuyé entre autre sur les atouts paysagers du secteur - vues mer, massif de l'Etoile et de la Nerthe...

– Le secteur « Sud - Vallée de l'Huveaune »

La vallée de l'Huveaune est un secteur à vocation de développement économique à l'échelle Métropolitaine. Son territoire géographiquement contraint - risque d'inondation - et l'histoire de son développement industriel puis commercial, définissent de nouvelles orientations d'aménagement vers une vallée habitée, interconnectée et intensifiée, qui devrait favoriser la réintégration des quartiers en QPV à leur environnement

– Le secteur Grand Centre-Ville - Grand port Maritime de Marseille »

Un secteur emblématique, profondément modifié par les récentes interventions urbaines requalifiant sa façade maritime - Vieux Port, Mucem, Terrasses... - bien irrigué en transports en commun, où l'enjeu de coordination des différents processus mis en place – Euroméditerranée, Opération Grand Centre-Ville, etc. - reste majeur. Tissu urbain historique, faubourgs de la ville, ces quartiers doivent relever le défi de la requalification du parc privé ancien - et des dysfonctionnements en matière de propreté et gestion des espaces publics - pour retrouver une qualité résidentielle décente, et une attractivité pour tous.



A mi-parcours de la phase de préfiguration, cette approche par grand secteur est complétée, enrichie et ajustée à deux échelles :

- La remontée à l'échelle métropolitaine des réflexions stratégiques en matière d'articulation avec les politiques publiques structurantes du porteur de projet notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'économie ou encore d'environnement,
- La conduite à une échelle plus fine que celle des secteurs (mais dépassant parfois les seuls périmètres de QPV) des réflexions programmatiques et patrimoniales.

Ces évolutions se traduisent à la fois dans le programme d'étude décrit aux articles 4 et 9 du présent protocole, et dans les modalités de pilotage et la gouvernance décrits dans son article 8.

Article 2.3 Portée stratégique et métropolitaine du présent protocole

Lors de la mise en place de la phase de préfiguration du NPNRU, la création de la Métropole Aix-Marseille Provence n'était pas encore effective (elle est intervenue au 1^{er} janvier 2016).

Il résulte de cette particularité une forme particulière de contractualisation pour la préfiguration du NPNRU sur ce territoire, avec des protocoles élaborés (en 2014 – 2015) à l'échelle des anciens EPCI

(5 protocoles différents) puis signés – ainsi que leurs avenants éventuels- par la Métropole après sa création.

Au sein de cette historique, le protocole 322 a tenu un rôle à part : à la fois dernier élaboré et plus important en termes d'enjeux (recouvrant notamment 9 des 11 quartiers des priorités nationales de la Métropole), ce protocole a intégré dès sa conception des éléments de portée métropolitaine, notamment en termes de gouvernance et d'instances de pilotage.

Les avancements parallèles de la préfiguration NPNRU sur ce territoire, et de la structuration du porteur de projet à l'échelle stratégique et métropolitaine, présentés et débattus à l'occasion du CE du 6 février 2019, ainsi que l'évolution du cadre réglementaire (convention-cadre métropolitaine et conventions opérationnelles par projet) permettent et nécessitent une clarification des objectifs assignés au présent protocole en la matière :

- A compter du 6 février, les instances et moyens de pilotage décrits à l'article 8 sont repris dans l'article correspondant de la convention cadre métropolitaine ;
- La portée des études stratégiques (A) est désormais systématiquement métropolitaine, même si leur conduite ou leur périmètre initial de travail (notamment appui et capitalisation) pourra rester à l'échelle du territoire de Marseille ;

Dans un souci de lisibilité, au-delà de l'énoncé de la portée métropolitaine générale décrite dans le présent article, le périmètre du présent protocole décrit à l'article 1 reste limité aux seuls QPV du territoire de Marseille. »

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Les partenaires ont exprimé un certain nombre de remarques à l'issue du Comité d'Engagement du 12/12/2016. Reprises ci-après, elles ont été intégrées, pour répondre aux attentes, dans le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration. Ces remarques ont été réexaminées et actualisées à l'occasion du CE de revoyure du 6 février 2019, en tenant compte de l'avancement de la phase de préfiguration et des évolutions proposées pour sa finalisation

Les partenaires ont souligné le bénéfice de ce processus long mené par le porteur de projet pour construire le protocole avec l'ensemble des acteurs, et qui a porté ses fruits dans un document de présentation intégrant l'inscription dans une logique métropolitaine, une approche pertinente par grands secteurs, un travail de structuration du programme d'étude appuyé sur le bilan du PNRU et sur les orientations du Contrat de Ville et une proposition de gouvernance, affirmée au niveau du nouvel EPCI.

Dans le temps du Protocole, il est convenu entre le porteur de projet et les partenaires ANRU, que le programme de travail validé dans ce présent protocole réponde aux attentes suivantes des partenaires :

- La poursuite du travail de bilan engagé dans la cadre de l'élaboration du présent protocole, et son prolongement, particulièrement sur les thématiques qui restent à développer : de la diversification de l'habitat, de la programmation des équipements, et du rééquilibrage de l'offre sociale,
- L'articulation efficiente du programme d'études proposées, celles-ci devant contribuer à la définition puis la mise en œuvre de projets intégrés et intégrants,
- La clarification de la stratégie habitat métropolitaine aujourd'hui en cours d'élaboration, et l'expression de l'articulation du NPNRU avec celle-ci, notamment la place de la reconstitution dans le rééquilibrage de l'offre, et la capacité de diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires au regard de leur attractivité et de leur accessibilité (lien emploi / logement) ;
- L'impératif d'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur le secteur Grand Centre-Ville GPMM permettant de cibler des pôles prioritaires d'intervention sur ce périmètre.
- Le respect des attentes spécifiques concernant le contenu ou les modalités de mise en œuvre de certaines études

Numéro	Nom de L'étude	Attendus des partenaires,
A1 (+ B7)	« Stratégie patrimoniale et stratégie de peuplement »	Étude transversale visant à aider à l'élaboration d'une stratégie de peuplement, de reconstitution de l'offre de logements sociaux, en cohérence avec le PLH à l'échelle des communes comme à celle des arrondissements marseillais. Elle devra s'articuler avec les études similaires conduites dans les autres territoires métropolitains et devra alimenter en amont les études patrimoniales et les PSP des bailleurs. Cette étude comprendra une partie spécifique sur les LLS en centre ancien et situés en faubourgs. À l'issue du protocole, le volet diversification, devra donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et identifier les conditions pour exploiter leur potentiel de diversification. Lors du CE de revoyure du 6 février 2019, les partenaires ont invité la Métropole à mettre en œuvre cette étude selon un calendrier permettant d'alimenter les réflexions sur les projets en cours
A2	« Coordination générale des interventions sur les copropriétés »	Intégrée à l'accord partenarial sur les copropriétés, les personnes référentes devront être identifiées.
A4	« AMO Sécurité »	Cette démarche sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP). Lors du CE de revoyure du 6 février 2019, les partenaires ont invité le porteur de projet à lancer au plus tôt l'AMO qui permettra de garantir une mise en œuvre rapide des opérations.
A6	« Stratégie de concertation et de communication »	L'étude sera portée par les équipes métropolitaines de la Politique de la Ville.
A7 (+B8)	« Gestion Urbaine de proximité / méthode et organisation » :	Le portage direct par la Métropole qui a récupéré les effectifs du GIP Politique de la Ville est attendu. Une coordination particulière sera à rechercher avec les conventions d'abattement TFPB, dont le bilan est attendu pour le premier semestre 2017. L'étude comprendra un volet spécifique pour assurer une GUP renforcée et innovante sur le tissu ancien et faubourg
B1	« Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur »	Cette étude doit garantir la cohérence programmatique à l'échelle des grands secteurs. L'étude sera confiée à un prestataire extérieur après mise en concurrence. La contribution de l'AGAM à cette étude est entendue comme condition majeure de l'atteinte des objectifs. Lors du CE de revoyure du 6 février 2019, les partenaires ont pris note de l'abandon de cette étude. Ils resteront cependant vigilants sur la capacité de la métropole à garantir la cohérence des

		éléments liés au renouvellement urbain.
B3	« Optimisation des équipements et services publics, mutualisation »	Compte tenu de l'enjeu d'ores et déjà identifié sur ce territoire, l'étude priorisera le volet scolaire, en lien avec les démarches conduites par les acteurs locaux (Ville de Marseille, Éducation Nationale), pour aboutir à des propositions ambitieuses dans le cadre des projets futurs. Lors du CE de revoyure du 6 février 2019, en réponse à la demande de suppression de cette étude de la Ville, les partenaires ont invité le porteur de projet à réfléchir à une étude alternative permettant de répondre à l'optimisation des équipements, afin de ne pas financer ce type d'étude pour chaque quartier.
B4	« Enjeux de mobilité propres aux quartiers »	Les partenaires insistent sur les enjeux de mobilité et demandent à ce que la Métropole conduise l'étude en lien avec la thématique logement/emploi et en articulation avec les études urbaines pour éviter une étude « hors sol ». Lors du CE de revoyure du 6 février 2019 cette étude est renommée A9, étant devenue d'un niveau métropolitain.
B5 (+ B6)	« Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville et GPMM »	L'étude devra aller au-delà d'une simple étude de recollement et d'analyse sociologique pour permettre l'élaboration d'une stratégie d'ensemble, la priorisation de secteurs d'intervention sur le critère d'état dégradé de l'habitat, la place de l'ANRU comme levier d'action et la clarification de la gouvernance entre les acteurs multiples sur le secteur Des « Zooms pré-opérationnels des projets GCV-GPMM » découleront de l'identification des interventions programmatiques. Le volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie. Lors du CE de revoyure du 6 février 2019, en réponse à la demande de suppression de cette étude, les partenaires ont souhaité maintenir le financement de cette étude. Ils ont indiqué que l'étude pourra comprendre un volet permettant d'identifier les sites susceptibles de faire l'objet d'un conventionnement. Par ailleurs les partenaires estiment qu'une étude sur les abords d'espaces publics et les parvis d'école, sans définition préalable d'une stratégie globale sur les équipements, est à ce jour prématurée.

A l'issue du protocole, il est également convenu que La Métropole, porteur de projet, ait stabilisé une gouvernance spécifique du NPNRU. Cette gouvernance s'adossera au système d'instances de pilotage de suivi, stratégiques et techniques, décrit dans le présent protocole et dont la mise en œuvre progressive est attendue dès le démarrage du protocole. Concernant le parc privé, il est attendu que le pilotage de la stratégie en matière d'habitat privé (notamment sur les copropriétés) sous la responsabilité de la Métropole soit lisible et effectif, avec un référent désigné en son sein pour le suivi de ce sujet, dans le cadre de l'accord partenarial.

En parallèle de la conduite du protocole de préfiguration, il a été convenu, lors du CE du 12 décembre 2016, que le porteur de projet poursuive un suivi vigilant de l'engagement des opérations conventionnées dans le PNRU, en s'appuyant sur les outils mis en place et le travail de suivi fin et régulier mené depuis 2015.

Enfin, au vu des avancements différenciés des études territorialisées sur les différents sites et des premiers éléments de projets présentés, des attentes ont également été exprimées concernant certains sites et futures conventions :

- **Sur le cadran Hôpital Nord**, il est attendu la mise en place et la signature d'un protocole foncier entre la Métropole, la Ville et Logirem sur la friche de la Savine Haute.
- **Sur La Bricarde / La Castellane**, le programme d'études sera coordonné sur les deux sites et permettra d'aboutir à la présentation d'un seul projet d'ensemble. Des scénarios urbains ambitieux en terme d'ouverture et de diversification à plus long terme devront être élaborés.
- **Sur Air Bel**, poursuivre la réflexion urbaine sur un niveau d'ambition plus élevé proposant plusieurs scénarios urbains, étudiant notamment des démolitions supplémentaires (dont la démolition des passages sous porches), la possibilité de construire un maillage plus fin de la trame viaire publique, et également la capacité du bâti à évoluer, assis sur un diagnostic multicritère du patrimoine (qualité intrinsèque des bâtiments, à réhabiliter, restructurer ou transformer, et leurs caractéristiques valorisables) ainsi que des éléments précis sur l'occupation des logements, permettant un travail fin sur le peuplement et les parcours résidentiels
- **Sur le secteur du Grand Centre-Ville GPM** : les partenaires attendent un affichage clair d'une gouvernance lisible et d'un portage d'ensemble sous responsabilité de la Métropole permettant de cibler des pôles prioritaires. Les cahiers des charges des études sur ce secteur seront transmis à l'ANRU et à sa délégation territoriale

Il a été convenu lors de la signature du Protocole 322, le 21 décembre 2017, qu'un Comité d'Engagement intermédiaire soit organisé à 1 an du démarrage du protocole, afin de faire un point d'avancement sur les sujets de vigilance énoncés par les partenaires :

- Présentation des premières orientations du futur PLH d'agglomération et de l'avancement de la convention intercommunale d'attribution
- Présentation des premiers résultats de l'étude sur la stratégie habitat, à savoir les éléments patrimoniaux, la politique d'attribution et les orientations concernant la reconstitution de l'offre (produits, localisation)
- Mise en œuvre des instances de pilotage du PNRU1, et du système de suivi des études du protocole
- Présentation des évolutions de structuration de la Métropole, et en particulier de la DGA Aménagement et Stratégie Territoriale et de son fonctionnement avec les Conseils de Territoires.

Ce Comité d'Engagement à mi-parcours définit les conditions d'examen par l'agence des premières conventions de renouvellement urbain au titre du NPNRU pour validation. Il s'agit du comité d'engagement qui s'est réuni le 6 février 2019 évoqué supra.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Les engagements des signataires du Contrat de Ville, les enseignements tirés du premier bilan et le travail partenarial mené en ateliers, ont permis de décliner les axes stratégiques pour le NPNRU en plans d'actions, méthodologies et structuration des équipes, besoins en missions d'ingénieries, qui sont inscrites au Protocole.

La Métropole AMP est le porteur de projet. C'est la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale de la métropole qui assure la coordination et le pilotage de ce programme de travail, réparti en maîtrise d'ouvrage ou service conducteur entre ses propres services compétents, mais également entre les différentes Directions des services de la Ville, l'ensemble des outils et opérateurs dédiés (l'Agence d'urbanisme, les aménageurs...) et l'EPAEM, pour lancer, dans le partenariat le plus large et le plus efficace possible, les missions d'ingénierie nécessaires pour préparer les conventions ANRU.

4.1 Les études transversales

Le programme de travail est structuré en 9 études stratégiques (dites « A ») portées par la Métropole, afin d'inscrire pleinement les quartiers NPNRU, et plus particulièrement leurs habitants, au cœur de ses politiques publiques structurantes, et 1 étude déclinée par grand secteur, portée par la Métropole, afin de garantir la cohérence territoriale et faire le lien entre les projets, impulsant des dynamiques globales et créant des synergies.

Ces 10 missions requièrent des financements ANRU pour 8 d'entre elles, des financements ANAH pour une et des financements CDC pour 1 d'entre elles.

Ces missions, outre leur approche transversale stratégique, intègrent pour la plupart des missions « à bon de commande », déclinables en tant que de besoin au fil du lancement des études urbaines pour alimenter l'élaboration des PRU.

Le détail des enjeux, du contenu de ces études, de leur articulation avec les études existantes, est décrit dans les fiches opérations en annexe.

A ces 10 missions s'ajoute l'opération Maisons mobiles du projet qui ne peut pas être financée en équipement de proximité mais sur une ligne d'ingénierie relative aux actions de co-construction et de participation des habitants.

A1 – Stratégies patrimoniales / Stratégies de peuplement

Le PNRU I, dans le cadre des 14 PRU marseillais, a permis d'enclencher une réelle dynamique de renouvellement et de réhabilitation de patrimoines HLM, et a facilité les parcours résidentiels des ménages concernés par les relogements. Il s'agit de bâtir un socle de références pour les nouveaux PRU en matière de stratégie patrimoniale, et de politique de peuplement, et de diversification de l'offre. La mission s'organisera en 3 volets

1. Bilan - Diagnostic, et mise en place d'une stratégie d'action
Il s'agit d'établir une connaissance globale et partagée du fonctionnement du marché locatif social de Marseille, bâtie sur cinq clés d'entrée, avec notamment une étude statistique approfondie :
 - Bilan des actions du PNRU 1 : Rols, relogement, diversification, réhabilitation
 - Patrimoine / Qualité intrinsèque du bâti / potentiel de réhabilitation, d'adaptabilité...
 - Fonctionnement social et marché locatif social (mobilité, attractivité, spécialisations...)
 - Qualité du cadre de vie (services, accessibilité, mobilités, image...)
 - Diagnostic des structures et gouvernance (fonctionnement des instances, dispositifs de relogements - CAL, stratégies d'acteurs, réservataires, bailleurs...)

Ce travail devra aboutir d'une part, à une analyse globale sur la place du parc social dans le marché de l'immobilier : création d'indicateurs permettant d'identifier les dynamiques de

peuplement à l'œuvre sur le territoire, les stratégies et besoins des réservataires (notamment action logement), et les trajectoires résidentielles public/privé. D'autre part, à la définition de grandes stratégies par secteur, pour rendre l'offre plus attractive, plus diversifiée, plus apte à répondre aux besoins des locataires HLM, et ceux qui aimeraient y accéder. L'étude alimentera les études patrimoniales des bailleurs financées dans le protocole et sera lancée en amont de celles-ci.

Un volet spécifique concernera le Grand Centre-Ville et les spécificités de ces quartiers centres et faubourgs

2. Disposer d'une analyse du marché immobilier par grand secteur, permettant de donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et leur potentiel de diversification sur site, en précisant les conditions de leur attractivité.: livraisons récentes dans le privé, potentiel de développement dans les périmètres de TVA à taux réduit, impact des politiques « sectorielles » : accession sociale, chèque 1er logement. – Des zooms par quartier seront programmés au fil des besoins.

Croisé avec le PLH métropolitain et en tenant compte de l'enjeu de rééquilibrage de l'offre, ce travail alimentera les stratégies et orientations en terme de reconstitution de l'offre, précisant les intentions en terme de production et de localisation, tant à l'échelle des communes que des arrondissements marseillais.

3. Structurer, grâce à un accompagnement méthodologique, la mise en place d'instances de travail partenariales, en cohérence avec la politique de l'habitat élaborée sur le territoire de la Métropole : Optimisation des outils existants (ROLS, relogement), et de leur gouvernance ; Articulation de la réglementation liée au NPNRU avec l'élaboration de la politique de l'habitat droit commun : convention intercommunale d'attribution, CIL, PLH intercommunal ; Aide au développement et mobilisation d'outils de prospection foncière.

Le travail d'articulation avec les autres études sera ici particulièrement déterminant. Cette cohérence est assurée par un pilotage Métropole, au niveau de sa Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale, légitime à initier les réunions particulières adéquates : réunions thématiques ou de coordination en lien avec les pilotes des stratégies générales de droit commun ou avec des objectifs cadres issus des études de stratégie pour le NPNRU. Le travail partenarial avec les bailleurs, dans le cadre de leurs diagnostics sociaux et patrimoniaux sur les quartiers et avec l'ARHLM, seront ici déterminants.

A2 – Coordination copropriétés

Cette mission, prévue dans l'Accord Partenarial, s'inscrit dans un enjeu qui trouve une résonance particulièrement forte localement compte tenu de l'importance du parc privé dégradé marseillais et du nombre de copropriétés de plus de 100 lots qui rencontrent des difficultés. Un important travail d'analyse, de priorisations et de mise au point d'une stratégie a été mené dans le cadre de l'accord partenarial sur les copropriétés. En cohérence avec les études et actions déjà menées par les partenaires dans le cadre des premiers PRU et de l'observatoire AGAM, des études sectorielles sont déjà programmées dans le cadre de cet Accord, en particulier sur les copropriétés du cercle n°1.

Cette mission d'ingénierie, prestation externalisée suivie par le référent habitat privé au sein de la Métropole, doit permettre de développer les moyens pour une équipe dédiée au sein de la Métropole, assurant une mission générale de coordination de l'ensemble des interventions sur les copropriétés réparties entre différents maîtres d'ouvrages, et d'aide à la décision des instances partenariales.

Elle comprendra, outre les travaux de secrétariat du Comité de suivi de l'accord partenarial, ceux

- de pilotage, préparation, analyse et visa des stratégies d'intervention, des projets et des propositions de suivi (cahiers des charges des études et expertises, des marchés de suivi animation, projets de plan de sauvegarde, documents contractuels – ORCOD, OPAH-CD - , opérations de portage ciblé ou massif, accompagnement préventif, aide au redressement ou recyclage, projets de démolitions), des copropriétés issues du repérage de l'observatoire,

- d'élaboration et de suivi des tableaux de bords et indicateurs d'avancement et d'évaluation des opérations
- d'animation d'une instance partenariale réunissant les principaux maîtres d'ouvrages d'opérations concernés (EPAEM, SOLEAM, VILLE, ...)
- de contribution au pilotage général des projets urbains intégrant des problématiques copropriétés, pour assurer une articulation des temporalités d'intervention

A3 – Projets durables

Cette étude, pilotée par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole AMP, sera menée conjointement avec le travail de préfiguration des projets NPNRU mené par les équipes opérationnelles de chaque PRU.

Elle a pour objectifs de :

- Réaliser un état des lieux des initiatives et démarches mises en place dans les différents projets, pour tirer de ces éléments, un diagnostic partagé et une analyse qualitative faisant ressortir les forces et les faiblesses des projets mais également les leviers à tirer, les freins à lever ou encore les ressources et les outils et acteurs utiles à mobiliser.
- Mettre en place des méthodologies capables d'amplifier la durabilité des projets de renouvellement urbain, à toutes échelles. Et en même temps, répondre à l'ambition de qualité architecturale et environnementale attendue par l'ANRU.
- Mise en place et animation d'une (de) communauté(s) de pratiques projets Durables visant à inciter les maîtres d'ouvrages des opérations en NPNRU à l'ambition en termes de qualité architecturale et environnementale et à l'innovation, sociales, économique et environnementale.

Elle se développera en 2 phases :

1. Un tronc commun transversal : diagnostic, stratégie générale, méthodologie, encadrement de la mise en œuvre à l'échelle urbaine, communauté de pratiques
2. Des missions de Conseil et appui opérationnel sur les différents NPRU, en s'adaptant au plus près des besoins des différents projets et aux contextes, pour construire l'adhésion dans une recherche de solutions adaptées à chaque territoire.

A4 – Sécurité

Cette mission s'inscrit dans le contexte du « Dispositif Ras le vol » de Prévention et de lutte contre le blocage des chantiers de construction du BTP ou de rénovation urbaine, et elle s'appuie sur l'expérience de la mission d'appui mise en place par l'ANRU sur le PRU La Castellane dans le cadre du PNRU1. Elle a pour objectifs d'intégrer les enjeux et outils de la prévention situationnelle dans les études de maîtrise d'œuvre urbaine, pour s'assurer de la prise en compte de la sécurité dans la conception urbaine générale, dans les aménagements des espaces publics ou privés et dans la gestion urbaine de proximité et de définir de premières interventions légères et efficaces. Elle doit par ailleurs permettre de clarifier les rôles auprès des maîtres d'ouvrages et de formaliser des processus partagés pour assurer la sécurité des chantiers. Ainsi que souligné par les partenaires de l'ANRU, la mission sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).

Cette mission d'AMO sera articulée en deux lots :

1. Prévention situationnelle : Développer auprès des services des collectivités, des bailleurs, des équipes de maîtrise d'œuvre, la culture de la prévention situationnelle. Au fil des études de maîtrise d'œuvre urbaine sur chaque territoire, apporter des données sur le diagnostic puis analyser les propositions des projets urbains

2. Sécurité des chantiers : A partir du bilan du dispositif Ras-le-vol piloté par la Préfecture avec le FédéBTP13 et le CLSPD et de sa mise en œuvre dans les PRU, formaliser pour la métropole et les maîtres d'ouvrages, une carte des acteurs et des processus. Ponctuellement, si besoin, sur des démarrages de chantier à risques, produire une note d'analyse des risques et préconisations pour l'organisation et la sécurité du chantier, interactions avec les riverains, gestion des nuisances (mission à bons de commande)

A5 – Mise en place et suivi des outils de pilotage

La mission d'appui mise en place par l'ANRU à la fin du PNRU1 et confiée à FCL - PERSUS, a permis de poser les bases d'un outil de suivi transversal pour le porteur de projet pour l'ensemble des PRU marseillais ; outils que se sont bien appropriés les différents maîtres d'ouvrage.

La mission proposée au protocole consiste donc à consolider, développer et adapter cet outil pour le protocole et les futures conventions, pour une mise en œuvre opérationnelle optimale dès le lancement des premières conventions NPRU.

Cet outil de suivi est distinct de missions de type OPC Urbain ou Inter chantier par PRU, qui seront mise en place selon les spécificités des projets au fil des études urbaines et des conventionnements. Mais il pourra être alimenté par ces OPC U, de même qu'il est alimenté par les outils de suivi Anru.

La mission est proposée en 4 volets :

1. Analyse/adaptation/modifications/consolidation des outils actuels
2. Développement de l'outil en croisement avec les outils de suivi des différents financeurs,
3. Mise en place/saisie/ajustements de l'outil sur le protocole ; puis sur les nouvelles conventions, avec phases de test et accompagnement
4. Accompagnement / formation à la prise en main des outils

A6 – Stratégie de concertation et de communication

Les démarches de concertation et de participation des habitants engagées dans le PNRU ont favorisé l'émergence d'une expertise d'usage, et un foisonnement d'initiatives participatives diverses. Il convient, dans la perspective du NPNRU, de développer cette implication et de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux, tout particulièrement dans le cadre des Conseils Citoyens désormais associés aux instances de pilotage de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Il s'agira en premier lieu de tirer le bilan des démarches menées jusqu'ici, tant en matière de communication que de concertation et de participation des habitants, et de définir la stratégie générale de concertation et de communication pour le NPNRU, différenciée en fonction des particularités de chaque grand secteur (hors secteur Grand Centre-Ville, traité dans une étude spécifique). Elle s'intéressera aux méthodologies mises en œuvre, comme aux outils d'information et de communication déployés.

De manière à ce que la dynamique de projets se nourrisse le mieux possible des attentes et des propositions des habitants et utilisateurs des sites, il conviendra bien sûr de bâtir un dispositif adapté à chaque configuration sociale et urbaine, à chaque histoire locale des relations entre un territoire, ses habitants, et les institutions. C'est donc largement au sein même de chaque projet, en lien avec le travail territorial au quotidien des équipes politique de la Ville et cohésion sociale de la Métropole, que devront être dégagés les moyens pour répondre à cet impératif, dans le cadre des études territorialisées.

Mais, dans le temps du protocole, il paraît utile de disposer aussi d'une expertise transversale sur ces questions, riche d'une expérience acquise dans différentes régions.

Enfin, cette mission prévoit aussi la poursuite de l'animation, d'une communauté de pratiques des techniciens de la rénovation urbaine et des projets d'aménagement urbain en QPV, afin de favoriser

l'échange de bonnes pratiques, la co-formation, et d'alimenter les stratégies de la Métropole dans ce domaine.

Cette mission peut se décomposer en trois volets :

- La stratégie de communication : outils à développer pour plus d'efficience
- La stratégie de concertation et les dispositifs participatifs, tenant compte des orientations du Contrat de Ville, et de la mise en place des conseils citoyens / les maisons de projets.
- L'animation d'une communauté de pratiques : échanges d'expériences et montées en compétences

Cette approche stratégique et transversale se nourrit d'une indispensable présence sur le terrain, condition sine qua non pour permettre la mobilisation des habitants et construire les bases d'un travail de concertation.

A7 – Gestion Urbaine de proximité : Méthode et organisation

Depuis 2008, une quinzaine de chartes de Gestion Urbaine de Proximité ont été élaborées sur le territoire de Marseille Provence à Marseille et la Ciotat, et mise en œuvre avec les équipes Politique de la Ville.

Toutefois, les signataires du Contrat de Ville ont souligné des démarches de GUP relativement récentes et l'enjeu de les conduire de manière plus efficace. Il s'agira pour cela de favoriser :

- Le portage de la gouvernance des enjeux de gestion urbaine sur la durée des projets urbains
- La maîtrise du partenariat, et la réunion des acteurs concernés
- La définition des modalités de suivi et d'évaluation
- La définition opérationnelle des budgets à réserver à la mise en œuvre des projets de gestion

Pour outiller et accompagner l'animation territoriale quotidienne par les équipes Politique de la Ville et Cohésion sociale de la Métropole et le nécessaire reporting régulier à mettre en place auprès de la gouvernance stratégique, la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du territoire est indispensable. Elle apportera aux équipes projet :

- Le bilan des chartes élaborées sur les secteurs du PNRU1, en s'appuyant sur les éléments de bilan des démarches GUP et les préconisations déjà formalisées par les équipes de la politique de la ville
- L'identification des services compétents et la mobilisation de l'encadrement supérieur
- L'analyse des programmes d'actions d'abattement TFPB des bailleurs, soulignée par partenaires lors du CE ANRU
- Le lancement de démarches structurées, autour du partenariat local.

A ce titre, et en accord avec les attentes exprimées suite au CE du 12 décembre 2016 par les partenaires, elle développera tout particulièrement un volet singulier sur le Grand Centre-Ville, en lien avec l'AMO Gestion Urbaine de proximité sur St Mauront et Centre Nord, lancée en septembre 2017 dans le cadre des premiers PRU, pour impulser une gestion urbaine innovante dans les quartiers historiques et les faubourgs. C'est une priorité pour tous, résidents, usagers, entreprises et commerces. C'est une condition essentielle pour la réussite d'un projet ambitieux afin que ce territoire assure son rôle à l'échelle de la Métropole.

A8 – Développement économique

Portée par la Direction Générale Adjointe Développement Economique et Attractivité, l'objectif de cette étude est d'identifier sur la Métropole les sites économiques dans et autour des Quartiers Prioritaires du NPNRU pour recenser des opérations immobilières publiques et privées qui permettraient d'accueillir des entreprises en développement dans les filières à enjeux et de développer l'emploi des habitants des quartiers dans ces filières.

Ce recensement permettrait d'impulser de nouveaux projets, en mettant en lumière le développement économique endogène et exogène potentiel et les besoins préalables à leur émergence.

Les sites devront s'intégrer aux projets globaux de renouvellement urbain, et constituer des leviers pour renforcer l'activité et l'emploi dans les territoires concernés en accord avec les objectifs et stratégies affichés dans les Contrats de ville. En effet, l'intégration des opérations dans le cadre de vie ou de bassin d'emploi des quartiers est primordiale pour légitimer l'intervention du NPNRU.

L'étude est articulée en 2 phases :

Phase 1 - Analyse stratégique du potentiel de développement économique dans les Quartiers Prioritaires du NPNRU :

- Description du contexte
- Caractérisation du potentiel de développement des activités économiques et de l'emploi dans le quartier
- Identification et priorisation des sites à enjeux

Phase 2- Etude pré-opérationnelle de développement économique dans les Quartiers Prioritaires du NPNRU :

- Définition d'une stratégie d'intervention
- Évaluation et capitalisation des opérations réalisées »

A9 – Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour les habitants des quartiers prioritaires : accès aux services quotidiens – écoles, commerces sport et loisirs de proximité – et sur un périmètre plus élargi, accès à la formation, et accès à l'emploi. Avec dans ces quartiers un taux de motorisation souvent bas, et paradoxalement des espaces publics monopolisés par la voiture, le sujet des mobilités doit être abordé sur un axe résolument novateur. L'enjeu est de permettre aux habitants d'être raccordés à la ville, en donnant une place importante aux transports en commun, à leur accessibilité et visibilité (le dernier km...), mais aussi aux solutions partagées et aux propositions innovantes.

Cette étude mobilité doit permettre de retranscrire et confronter, à l'échelle des grands périmètres de déploiement du NPNRU, à l'échelle de la Métropole, d'une part les diagnostics issus des concertations, d'autre part les documents supra - PDU, les schémas des TC actuels et leurs évolutions prévues à court terme... et de développer les réflexions sur le développement des mobilités alternatives.

En parallèle, des zooms spécifiques viendront nourrir et alimenter les études de programmation et conception des futures conventions de rénovation urbaine, et permettre leurs adaptations fines par projet aux évolutions nécessaires des schémas des mobilités, avec une attention toute particulière sur les liens entre emploi et logement.

Cette étude correspond à l'étude nommée B4 avant le CE de février 2019.

B9 – Secteur Grand Centre-Ville – GPMM – Concertation communication

Il s'agit ici d'assurer une cohérence d'ensemble dans la communication et les outils de concertations des différents projets de ce secteur au rayonnement Métropolitain bien spécifique et intense : Poursuivre les dynamiques engagées dans les PRU en cours (Centre Nord et Saint-Mauront), en lien avec les autres projets du secteur, et plus particulièrement à travers l'expérience « Quartiers libres St Charles Belle de Mai » Ce travail sur la communication et la concertation s'appuiera sur la dimension stratégique de l'étude Cohérence et programmation des projets GCV – GPMM, avec les objectifs suivants

- Préparer le dispositif de concertation qui sera annexé à la/les convention(s) avec l'ANRU
- Construire le lien avec les relais d'opinions du secteur
- Déterminer la nécessité et les modalités éventuelles d'approches différenciées suivant les sites (Centre-Ville, Canet, Crottes-Cabucelle...) dans une approche adaptée aux sites

I.1 - Maisons mobiles du projet

Il s'agit de financer des espaces mobiles du projet sur tous les secteurs et de bâtir un programme d'intervention qui tienne compte au mieux des besoins et des attentes des habitants, en articulation avec les études existantes. La volonté du porteur de projet est de proposer des modes de concertation et de communication innovants et au plus près des habitants.

La mise en œuvre de la concertation est construite avec les équipes Politique de la Ville de la Métropole, et le dialogue avec Conseils Citoyens est en cours sur ces questions. Elle sera ainsi adaptée en fonction de chaque site, de ses dynamiques, des acteurs locaux. Les missions d'AMO concertation territorialisées par secteur et prévues au présent protocole auront entre autres missions, celle de concerter sur la programmation, les animations... et d'assurer l'animation de ces espaces.

4.2 Etudes territorialisées : l'articulation des échelles et des plannings

Les études transversales s'articulent avec les études territorialisées sur les Quartiers d'Intérêt National ou Régional, conduites par les différents Maîtres d'Ouvrages, et qui permettront de définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et de proposer des conventions de Renouvellement Urbain en prise avec les dynamiques de leur territoire et les stratégies urbaines portées par la Ville et la Métropole. En fonction des études territorialisées nécessaires pour l'élaboration des conventions (études urbaines déjà réalisées, suites d'un PRU, nouveau site...), et en fonction de la maturité opérationnelle des acteurs concernés, les conventions se mettront ainsi en place au fil des 3 années proposées pour ce Protocole.

Ces études territorialisées sont référencées :

- CA pour le secteur Nord-Est

Soit 16 études dont 11 ayant recours à des financements ANRU, 5 ANAH et 6 CDC

- CB pour le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane

Soit 15 études dont 12 ayant recours à des financements ANRU, 3 ANAH et 4 CDC

- CC pour le secteur Sud Huveaune

Soit 2 études ayant recours à des financements ANRU,

- CD pour le secteur Grand Centre-Ville – GPMM

Soit 10 études dont 5 ayant recours à des financements ANRU, 5 ANAH et 4 CDC

Ces 43 lignes d'études et d'ingénierie sont portées par la Métropole (26), l'EPAEM (6), les bailleurs (7).

Les missions d'étude et d'ingénierie inscrites au protocole s'organisent en 4 approches :

- 1^{ère} approche : Les études de maîtrise d'œuvre urbaine, études urbaines et sociales menées en cohérence avec les stratégies programmatiques par grand secteur et ciblées sur les quartiers d'intérêt National ou Régional pour aboutir à des plans guide pré-opérationnels permettant l'élaboration de conventions PRU opérationnelles. Des regroupements de Maîtrise d'œuvre urbaine sont proposés lorsque qu'il existe une cohérence de fonctionnement urbain, ils ne préjugent pas des configurations nécessaires à l'engagement opérationnel des conventions.
 - Cadran Nord-Est L2
 - Regroupement des PRIR Maurelettes, Aygalades, Bassens, Visitation
 - Regroupement Malpassé, Corot, St Paul, Olivier, Rougny
 - Regroupement Flamants, St Barthélémy, Picon, Busserine, Font Vert
 - Regroupement Frais-Vallon, La Rose, Petit Séminaire
 - Hôpital Nord, St Antoine, Mourepiane
 - Regroupement Solidarité , Kalliste, Savine
 - Regroupement Castellane, Bricarde
 - Consolat-Mirabeau (PRIR)
 - Campagne Lévêque (PRIR)
 - Sud, Vallée de l'Huveaune
 - Air Bel
 - Grand Centre Ville, Grand Port Maritime de Marseille
 - Grand Centre Ville
 - La Cabucelle
- 2^{ème} approche : Les diagnostics sociaux et patrimoniaux menés par les bailleurs sur leur patrimoine, dont les indicateurs, transmis à la Métropole, peuvent nourrir les choix urbains arrêtés de façon partenariale (Approche fine propre au site : PSP, Etat patrimonial, Occupation sociale...)
- 3^{ème} approche : Les éventuelles études copropriétés sur les sites
- 4^{ème} approche : L'amorçage des dynamiques de concertation sur les sites

Afin d'assurer une continuité en phase conception puis en phase de mise en œuvre des Projets urbains, certaines de ces études territorialisées – en particulier les études de maîtrise d'œuvre urbaine et les missions de concertation, peuvent être composées d'une tranche ferme correspondant à la phase protocole, et de tranches conditionnelles qui seront affirmées lorsque leur financement sera consolidé dans les conventions NPRU à venir.

Le pilotage du programme d'études territorialisées est assuré par une équipe projet constituée du porteur de projet, des représentants de l'Etat et des maîtres d'ouvrages concernés.

Le porteur de projet, au travers des outils, instances et moyens décrits aux articles 7.1 et 7.2 de la convention cadre Métropolitaine, garantit sur l'ensemble des territoires une articulation constante entre les études territorialisées et les réflexions stratégiques, pour nourrir les projets en cohérence avec les politiques locales, définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et élaborer les nouvelles conventions ANRU, au fil du protocole.

Le pilotage du programme d'études territorialisées est assuré par une équipe projet constituée du porteur de projet, des représentants de l'Etat et des maîtres d'ouvrages concernés.

Le porteur de projet, au travers des outils, instances et moyens décrits aux articles 7.1 et 7.2 de la convention cadre Métropolitaine, garantit sur l'ensemble des territoires une articulation constante entre les études territorialisées et les réflexions stratégiques, pour nourrir les projets en cohérence avec les politiques locales, définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et élaborer les nouvelles conventions ANRU, au fil du protocole.

Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, accordée par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru (ou, par délégation, par le délégué territorial de l'Anru conformément aux conditions indiquées dans la note d'instruction du 31 juillet 2015). Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.

Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être la date d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration.

Dans le cadre du protocole de préfiguration, les deux types d'autorisations anticipées de démarrage suivantes sont accordés selon le niveau d'avancement de l'opération d'investissement :

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

2 opérations d'investissement sur le secteur Cadran Nord-Est L2 font l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage :

- 1 opérations contribuant à finaliser, en cohérence les aménagements rendus urgents par la nécessaire articulation avec les travaux de la L2 Nord, les abords de la cité des Oliviers B/C.Rouigny (résidentialisations par HMP) sur Malpassé,
- 1 opération sous maîtrise d'ouvrage d'HMP sur Frais Vallon, pour accompagner l'engagement de la dynamique environnementale ambitieuse engagée dans le cadre du projet SIRIUS, avec une première phase de travaux de réhabilitation sur les logements HMP, dont le programme complet devra intégrer les résultats des études urbaines et des études patrimoniales prévues au Protocole

Nature de l'opération	Libellé précis / objet	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Date d'autorisation anticipée du démarrage de l'opération	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre
Résidentialisation	Les Oliviers B - C.Rouigny RESIDENTIALISATION frange nord secteur Mérimée L2	QP013042	HMP	1 200 000	12/12/2016	S2 2017	4
Réhabilitation	Frais Vallon REHABILITATION bat A-I-K-L-N (438 LLS)	QP013044	HMP	19 710 000	12/12/2016	S1 2017	8

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que

l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

La date d'autorisation anticipée de démarrage pour ces prestations d'ingénierie correspond à la date de signature du présent protocole.

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

Le Contrat de Ville, signé le 15 juillet 2015, précise, particulièrement dans son Axe 8, orientation 8.4 la nécessité de « **Travailler avec les habitants pour qu'ils participent aux démarches et décisions publiques qui les concernent** », l'enjeu et les modalités de la co-construction avec les habitants.

La convention cadre précise, quant à elle, dans son article **7.3 relatif à la participation des habitants et la mise en place des maisons du projet**, la démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Cette démarche s'inscrit à l'échelle stratégique et métropolitaine ainsi qu'à l'échelle opérationnelle.

Ont été mis en place à Marseille, entre mai et décembre 2015, officialisés par un arrêté du PDEC du 03/02/16, 10 Conseils Citoyens sur la base d'un regroupement raisonné des 35 QPV. Ils sont constitués, à parité, de représentants d'acteurs locaux ayant fait acte de candidature (responsables associatifs, gestionnaires d'équipements, ...) et d'habitants tirés au sort dans un premier temps et ayant fait acte de candidature dans un second temps. Soit un total de 32 membres par conseil. Ils participent désormais régulièrement aux instances de construction et de gouvernance du contrat de ville.

Ils ont été sollicités en juin 2016 pour désigner ceux de leurs membres qui souhaitaient devenir les interlocuteurs permanents pour les Projets de renouvellement Urbain. A la suite d'une réunion conviée par le PDEC et la vice-présidente de la Métropole le 15/09/2016, ils sont invités aux principales instances des PRU et à une visite de l'ensemble des sites en RU le 26/11/2016

Dans le présent article du protocole de préfiguration, sont évoquées, plus précisément, les dispositifs au sein de chaque Projet de Renouvellement Urbain.

Une instance de suivi participative est créée pour chaque projet. Elle réunit les représentants des usagers et habitants du quartier concerné, les acteurs locaux (responsables d'équipements, commerçants, services publics), les représentants des maîtres d'ouvrage et au moins deux représentants du conseil citoyen, désignés par lui pour suivre le projet de renouvellement urbain. Elle se réunit une fois par trimestre en moyenne. En outre, le chef de projet renouvellement urbain répond aux invitations du conseil citoyen sur les sujets concernant le projet.

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des projets, diverses modalités d'association des habitants et usagers sont mises en œuvre. Elles reposent sur des actions de sensibilisation et d'information du public aux enjeux et modalités du renouvellement urbain et sur des ateliers de concertation, conçus en fonction de la singularité de chaque projet et selon les attentes des habitants, usagers et acteurs locaux, afin de les associer à la conception des opérations et de bénéficier de leur expertise d'usage. Plus généralement, les chefs de projet renouvellement urbain font appel à des équipes spécialisées sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de conduire la concertation et de proposer les outils appropriés pour la participation des habitants et usagers de chaque territoire concerné.

Des maisons du projet seront créées, prenant la forme d'espaces mobiles (bus ou caravanes du projet). Ces espaces mobiles auront pour grandes fonctions de relayer l'information auprès du plus grand nombre, en allant au-devant des habitants et usagers, faciliter l'échange et le dialogue, renforcer les partenariats autour du projet et assurer une visibilité sur l'espace public des actions liées au renouvellement urbain. La programmation de ces maisons mobiles sera élaborée en concertation avec les représentants des habitants et usagers et le conseil citoyen.

Ce dispositif suppose nécessairement un fonctionnement en réseau avec les équipements publics présents sur chaque secteur, susceptibles d'accueillir un public plus nombreux pour des réunions ponctuelles, ou toute autre action de concertation nécessitant un espace ne pouvant être offert par les structures mobiles.

Ces dispositions viennent compléter et enrichir toutes les actions de consultation / participation des locataires et usagers engagées dans le cadre de la réglementation par les bailleurs sociaux et par les maîtres d'ouvrages institutionnels, en particulier dans le cadre des enquêtes publiques.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014

La convention cadre signée le 13 février 2020 devient le cadre unique d'articulation entre le NPNRU et la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA), par le biais de son article 6 et de son annexe D1

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

La gouvernance ainsi que la conduite de projet présentées initialement au sein du protocole 322 signé le 21 décembre 2017 ont été actualisées et sont désormais développées à l'article 7 de la convention cadre métropolitaine.

Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études, prise de poste, ...) à compter de la date de signature du présent protocole, soit le 21 décembre 2017, sauf pour les opérations dont le démarrage a été autorisé par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations d'ingénierie du protocole, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiqué comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

La métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire.

Elle mobilise au sein de ses services, pour les années 2017 et 2018, une ingénierie dédiée, répartie dans les services compétents, coordonnés au niveau de la DGA Développement Urbain et stratégie territoriale qui pilote le Contrat de Ville, et financée dans le cadre du présent protocole à hauteur de 4 Equivalents Temps Plein, sur les thématiques suivantes

- Coordination générale
- Habitat privé
- Développement économique
- Stratégie Habitat et peuplement

Un 5ème équivalent temps plein est financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire sur la thématique Développement Durable.

La Métropole pilote tout particulièrement les études transversales à portée stratégique A et B.

Conformément à la décision de prorogation du GIP-MRU jusqu'au 31 décembre 2019 voté par l'Assemblée Générale du GIP MRU du 26 avril 2016, la Métropole s'est appuyée sur les équipes du GIP-MRU pour mener à son terme les projets du PNRU et préparer les projets NPNRU dans cette phase de transition, tout particulièrement en pilotant les études territoriales.

L'équipe du GIP MRU dédiée à la conduite de projet, cofinancée par l'Anru, a été mobilisée dans le cadre du présent protocole sur une durée de 4 ans : 2016-2019. Le financement rétroactif sur l'année 2016 de 16 postes a été validé par le Comité d'Engagement du 12 décembre 2016 pour:

- 12 postes de Responsable ou chef de projet urbain ;
- 1 poste de Chargé d'étude ;
- 3 postes de Chargé de mission développement local.

Le montant d'assiette forfaitaire annuel retenu par l'Anru pour le GIP MRU est de 1 760 000 €.

Libellé précis de l'opération	IDTOP IODA	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestres
Conduite de projet / Coordination des études (postes GIP MRU) 3 ans + 2016	C0322-14-0001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	7 040 000	50%	3 520 000	01/01/2016	1 2 016	8
Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)	Nouvelle IDTOP IODA	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	920 000	50%	460 000	12/12/2016	1 2 017	4

L'opération Conduite de projet / Coordination des études sous maîtrise d'ouvrage du GIP MRU est désormais soldée. Le montant de la subvention ANRU après instruction et sur la base des éléments justifiés par le GIP MRU est de 3 017 106,97 euros.

Suite au CE de revoyure du 6 février 2019, les moyens internes à la Métropole dédiés au pilotage stratégique du NPNRU (préfiguration puis mise en œuvre) à compter du 1 janvier 2019 sont inscrits à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine.

Compte tenu du choix de la Métropole, entériné par délibération du Conseil Métropolitain du 20 juin 2019, d'une intégration au 1^{er} janvier 2020, des moyens du GIP MRU (personnels et contrats) pour la préfiguration et la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine, le financement, au-delà du présent protocole, des moyens inhérents au pilotage opérationnel du NPNRU, pour le territoire de Marseille Provence, est également inscrit à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine :

- A compter du 1^{er} janvier 2020 et pour la durée prévisionnelle du NPNRU (avec un glissement progressif entre préfiguration et mise en œuvre) ;
- Sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Initialement globalisé à l'échelle du territoire, puis progressivement décliné par convention opérationnelle, lorsque le niveau de définition de chaque projet (et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre) le permettra.

Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

38 études, expertises et moyens d'accompagnement du projet sont cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole.

Pour les actions portant sur la participation et la co-construction du projet de renouvellement urbain, une ligne d'étude transversale est concernée ainsi que la ligne « Maisons mobiles du projet » et 8 études territorialisées sur les quartiers, telles que précisées dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'intervention de l'Anru est au maximum de 50% de la base de financement HT. Les taux cumulés Anru et CDC ne pourront excéder ce maximum. Un décroisement sera recherché entre l'Anru et la CDC.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)			Durée de l'opération en semestre
A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers	322-6999999-14-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	240 000	50%	120 000	12/12/2016	2	2017		6
A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination	322-6999999-14-0001-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	2	2017		6
B9 - Concertation - Communication secteur Grand Centre Ville - GPMM	322-6013032-14-0001-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement, Centre Ville Canet Amavaux Jean Jaurès	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	1	2018		2
CA1 - Etudes urbaines et sociales	322-6013044-14-0001-005	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	1	2017		4
CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire	322-6013044-14-0001-006	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017		3
CA5 - Etudes urbaines et sociales Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-007	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017		4
CA8 - Concertation - Communication Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-008	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017		4
CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-009	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017		4
CA11 - Concertation - Communication Grand Saint-Barthélémy	322-6013049-14-0001-010	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017		3
CA15 - Consertation / Communication PRIR Cadran Nord-Est L2	322-6999998-14-0001-011	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	40 000	50%	20 000	12/12/2016	1	2019		3
CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine	322-6999999-14-0001-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	500 000	50%	250 000	12/12/2016	1	2018		6
CB4 - Concertation La Solidarité / ND Limite	322-6013055-14-0001-013	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018		2
CB5 - Accompagnement de la transition à La Savine	322-6013056-14-0001-014	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017		6
CB9 - Concertation / Communication Bricarde / Castellane	322-6013051-14-0001-015	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017		2
CB6 - Complément études urbaines et sociales Bricarde - Castellane	322-6013051-14-0001-016	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	2	2017		6
CB 10 - Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	322-6013052-14-0001-017	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2018		3
CB12 - GUSP Renforcée 2017-2018 Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-018	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018		4
CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-019	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018		3
CB14 - Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	322-6013053-14-0001-020	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018		4

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CC1 - Etude urbaine et sociale Air Bel - Compléments	322-6013038-14-0001-021	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème arrondissement, 6013038 Air Bel	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	4
I.1 - Maisons mobile du projet	322-6999999-14-0001-022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	390 000	38%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
CA13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Nord Est L2	322-6999998-14-0001-023	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2019	3
CD8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle	322-6013058-14-0001-024	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	3
CB3a bis - Expertises complémentaires en phase d'élaboration du PDS	322-6013055-14-0001-025	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	80 000	50%	40 000	12/12/2016	1	2018	2
A1 - Stratégie patrimoniale et de peuplement	322-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	480 000	50%	240 000	12/12/2016	2	2017	6
B4 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	322-6999999-14-0002-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	280 000	50%	140 000	12/12/2016	1	2018	6
A7-B8 - GUP - Méthode et organisation	322-6999999-14-0002-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
B1 - Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	322-6999999-14-0002-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	6
B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	650 000	31%	200 000	12/12/2016	2	2017	6
A6 - Stratégie de concertation et de communication	322-6999999-14-0002-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	322-6999999-14-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	COMMUNE DE MARSEILLE	320 000	50%	160 000	12/12/2016	2	2017	6
CD1 - Etude cité des associations Grand Centre Ville	322-6013032-14-0003-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement, 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	30 000	50%	15 000	12/12/2016	2	2017	2

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0004-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs OLIVERS LILAS MIMOSAS et BELLEVUE	322-6013042-14-0004-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0005-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Malpassé Corot	322-6013042-14-0005-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CB8 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	322-6013051-14-0006-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CC2 - Etudes techniques préalables / faisabilité réhabilitations et restructurations Air Bel	322-6013038-14-0006-002	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème arrondissement 6013038 Air Bel	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CB7 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	322-6013051-14-0007-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	3
CB15 - Etude de programmation Centre Social de La Castellane	322-6013051-14-0007-002	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	80 000	50%	40 000	12/12/2016	2	2017	3
CD4 - Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	322-6013032-14-0008-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD5c - Etude sur la copropriété Versailles	322-6013032-14-0008-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD7 - Etude urbaine et sociale - Le Canet	322-6013032-14-0008-003	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	130 000	50%	65 000	12/12/2016	2	2018	3
CD9 - Etude de définition et de programmation d'un projet urbain Briançon Les Crottes	322-6013032-14-0008-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet de présentations synthétiques dans les dossiers remis à l'Anru et à ses partenaires en vue des signatures des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages

Plusieurs opérations de démolitions sont prévues en investissement dans le protocole :

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition tour K – 92 logements (y compris MOUS)	La Castellane	Erilia	Investissement
Démolition partielle Bâtiment J Busserine (y compris MOUS)	St Barthélémy	Logirem	Investissement

Pour faciliter des relogements des ménages de ces opérations dans le parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans, une indemnité pour minoration de loyer peut être versée par l'ANRU.

Le temps du protocole permettra d'estimer l'enveloppe financière couvrant ces indemnités, qui sera précisée dans les conventions de chaque quartier et/ou dans la convention métropolitaine sur l'Habitat.

Tous les relogements effectués entre la date de CE, le 12 décembre 2016, et la date de signature de la ou des conventions ouvrant droit à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé

Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail²

En cohérence avec l'Accord partenarial, les 14 opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9. Elles ne figurent pas dans le tableau financier en annexe 7 car ne bénéficiant pas d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Les phases de suivi animation des Plans de Sauvegarde des copropriétés Bellevue, Corot et Kallisté ont reçu la validation de l'ANAH pour les 5 années du programme

Présentation des études programmées à l'article 4 du protocole et cofinancées par l'ANAH :

² Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé)

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anah	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Coordination Copropriétés	QPV Multi-sites	AMP	300.000 €	50%	S2 2018	8
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration	QP013042	AMP	250.000 €	50%	S2 2017	8
AMO PDS Corot – Phase de suivi animation	QP013042	AMP	150.000 €	50%	S1 2023	10
Le Mail : étude pré-opérationnelle	QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle	QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2023	4
La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété	QP013055	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	4
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation	QP013055	AMP	150.000 €	50%	S1 2023	10
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle	PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
Etudes pré-opérationnelles protocole EHI	QP013032	AMP	3.000.000 €	50%	S2 2021	6
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle	QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue	QP013032	AMP	250.000 €	50%	S2 2017	8
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation	QP013032	AMP	150.000 €	50%	S1 2023	10
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle	QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2

Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les 17 opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO Projets Durables	QPV Multi-sites	AMP	240.000 €	50%	S1 2020	4
Potentiels de développement économique	QPV Multi-sites	AMP	320.000 €	50%	S1 2019	4
Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPM	QPV Multi-sites	AMP	650.000 €	19%	S1 2018	5
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré-opérationnelle	QP013044	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration	QP013042	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	8
AMO PDS – Phase de suivi animation (1ère année)	QP013042	AMP	150.000 €	20%	S1 2023	10
Le Mail : étude pré-opérationnelle	QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle	QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2023	4
La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété	QP013055	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	4
AMO PDS Kallisté Audit énergétique	QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation	QP013055	AMP	150.000 €	20%	S1 2023	10
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle	PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle	QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue - Phase d'élaboration	QP013032	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	8
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation	QP013032	AMP	150.000 €	20%	S1 2023	10
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle	QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2

Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

La Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) ambitionne déjà de mener, plus particulièrement sur le quartier de Frais Vallon, un projet de renouvellement urbain de haute qualité poursuivant une logique ambitieuse de développement durable. En effet, la Métropole AMP a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » lancé par l'ANRU en 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Villes et territoires durables ». Cette candidature, portée par la direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine de la Métropole, a été officiellement retenue le 15 décembre 2015 par le Premier Ministre.

Les projets retenus devaient répondre à deux objectifs principaux :

- L'augmentation du « reste pour vivre » des habitants par la diminution des dépenses contraintes,
- Le renforcement de l'attractivité des quartiers en renouvellement urbain.

Le projet appelé « Sirius » qui sera donc mené sur Frais Vallon comporte trois volets :

- Volet 1 : GENERIC qui propose une gestion énergétique utilisant les réseaux intelligents
- Volet 2 : CHANGE qui propose l'accompagnement des habitants au changement et aux nouveaux gestes écologiques
- Volet 3 : SOBRE qui proposera de Nouveaux services aux habitants pour optimiser le bien-être et réduire l'empreinte carbone

Dans ce cadre, des études sont menées par AMP en 2016 pour définir un programme d'actions innovantes sur ce secteur, en coordination avec celles menées dans le cadre de l'élaboration du NPNRU et donc avec l'étude objet de ce présent marché.

La Convention cadre de maturation relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » est jointe en annexe.

L'opération de réhabilitation par HMP des bâtiments A-I-K-L-N sur Frais Vallon, inscrite dans le cadre du présent protocole en autorisation de démarrage anticipé sera financée dans le cadre du programme global et ambitieux de réhabilitation de la future convention NPRU. Sa partie « innovation » sera financée dans le cadre du PIA.

Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Article 10.1 Opérations financées par l'Anru

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole examiné par le comité d'engagement, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études ou travaux, prise de poste, prise en compte du dossier d'intention de démolir³) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage aurait été autorisé préalablement.

9 opérations d'investissement sont financées dans le cadre du protocole de préfiguration de Marseille.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations financées dans le protocole de préfiguration, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiquée comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Sur le secteur Hopital Nord - St Antoine – Mourepiane : 1 opérations

La Castellane : Démolition de la tour K (92 logements), en maitrise d'ouvrage Erilia

Cette opération constitue un invariant du projet depuis le CE de la convention PNRU de la Castellane, et cette démolition a été confirmée par le projet urbain et social retenu par les partenaires locaux lors du comité de pilotage de janvier 2016. Elle permet en effet d'ouvrir un axe est-ouest pour améliorer le fonctionnement interne du quartier. Par ailleurs, une autorisation de démarrage anticipée du relogement à la date du 14 août 2015 a été autorisée par le DG de l'ANRU dans un courrier en date du 27/01/2015, joint en annexe.

Le taux de financement du déficit a été fixé par l'Anru à 70 %, la durée pour la prise en compte de l'indemnité pour pertes d'exploitation est fixée à 18 mois, et le calcul de la VNC est calculé au 31 décembre précédant la date de prise en compte du dossier d'intention de démolir (mai 2016), conformément au RGA.

Sur le secteur Cadran Nord-Est L2 : 2 opérations

Picon Busserine : Relocalisation du local commercial en maitrise d'ouvrage Logirem

Cette opération n'avait pas pu être retenue dans l'avenant de clôture car ne pouvant pas respecter le calendrier de clôture de la convention. Il s'agit de la relocalisation d'un snack dans le RDC d'une construction neuve de Logirem. L'opération comprend l'aménagement du RDC et la démolition du snack. Elle s'inscrit dans la finalisation du projet du PRU de Picon Busserine.

Picon Busserine : Démolition partielle du bâtiment J - J5 à J8 (40 logements) en maitrise d'ouvrage Logirem

Cette démolition pour créer une percée depuis la rue du Stade vers la Plaine des Loisirs était initialement inscrite dans le PRU de Picon Busserine. Elle avait été abandonnée pour des raisons de calendrier (manque de maturation par rapport aux projets de couverture de la L2, plaine des loisirs et aménagement de la place de la gare). Il s'agit pour le bailleur de lancer les études le relogement et les travaux. Les réflexions partenariales sont menées en parallèle sur le projet d'aménagement de la Plaine de Loisirs au sud de la barre. Elle sera financée aux conditions standard du RGA ; la date du PCDID sera la date du CE, le 12/12/2016.

Sur le secteur Sud Vallée de l'Huveaune : 1 opération

³

Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier relatif au NPNRU

Air Bel : Démolition du foyer de la Marylise, en maîtrise d'ouvrage SA HLM UNICIL

Située au nord du quartier, sur un secteur voué à la diversification, la démolition de cet ancien EHPAD, désaffecté depuis 3 ans, mais comptabilisé comme logements sociaux (74 logements, reconstitués dans la nouvelle Marylise à l'entrée Nord du quartier), constitue un invariant du projet validé par les partenaires locaux, et cohérent avec les premières esquisses urbaines.

Plusieurs projets de reconversion successifs ont été abandonnés pour des raisons techniques ou financières. L'immeuble est vide depuis avril 2013. Sa démolition permettra d'aménager un parc urbain et de créer les dessertes publiques ouvrant le quartier vers l'Est et desservant les équipements publics au Sud. Elle sera financée au taux de 70%.

Sur le secteur Grand Centre-Ville – GPMM : 1 opérations**Les Crottes : Aménagement Traverse Bachas, terrains de sport, voirie passerelle Gauchet en maîtrise d'ouvrage EPAEM**

L'opération est repérée comme prioritaire et urgente par l'EPAEM dans le cadre du schéma d'ensemble du secteur Euroméditerranée. L'EPAEM a conduit des études poussées sur ce secteur dans le cadre du projet d'extension de l'OIN.

Sur le secteur Hopital Nord Saint Antoine Mourepiane : 3 opérations

Acquisition / Amélioration de 8 PLAI & 16 PLUS - 4-6-8 rue du Docteur Acquaviva 13004 en maîtrise d'ouvrage de la SA LOGIREM

Construction neuve 13 PLAI - TRAIN BLEU - 107 rue Longue des Capucins 13001 en maîtrise d'ouvrage de la SA LOGIREM

Ilôt 3 C Vefa Vinci - 19 PLUS & 8 PLAI ZAC Euromed - Angle 174 Bld de Paris / Rue de Chanterac en maîtrise d'ouvrage de la SA LOGIREM

Article 10.2 Opérations financées par l'Anah

Sans objet

Article 11. Durée du protocole de préfiguration**Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique**

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévues au programme physique tel que détaillé aux articles 9.1, 9.2 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération visée au présent protocole, à savoir le premier semestre 2016, et la date de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le premier semestre 2025.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est prévue au premier semestre 2025.

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est prévue au premier semestre 2022.

Le calendrier opérationnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Anru relatif au NPNRU

Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir de sa signature par l'Anru.

Le présent protocole s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre du présent protocole.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru

Au fil de l'avancement des études urbaines et sociales territorialisées du programme de travail, articulées avec les études transversales thématiques et par secteur, le porteur de projet déposera auprès du délégué territorial de l'Anru les dossiers présentant, dans le cadre des orientations de programmation urbaine par grands secteurs, les projets résultant des études prévues au programme de travail, en vue des contractualisations avec l'Agence par des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain est conditionné à la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Dans le cas où des natures d'opérations générant des contreparties Action Logement seraient financées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration, ces contreparties devront être formalisées au plus tard dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru

Les dépenses finançables par l'Agence sont prises en compte conformément aux conditions décrites à l'article 1.2.1 du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le tableau financier des opérations physiques figurant à l'annexe 7, signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprend, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité. Il fait ainsi apparaître les concours financiers Anru, déclinés entre montants de subventions Anru et volumes de prêts bonifiés le cas échéant. L'ensemble des cofinancements sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

*Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'Anru, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de concours financiers de **15.352 k€, comprenant 13 627 k€** de subventions (dont **6 854 k €** pour les opérations d'investissement visées à l'article 10) et **1 725 k€** de volume de prêts distribués par Action Logement (pour les opérations d'investissement visées à l'article 10).*

Les concours financiers de l'Anru sont attribués sous réserve du respect des dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah⁴

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **2 505 k€**, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 6, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru

En cas de mentions contradictoires qui seraient inscrites dans le présent protocole avec les dispositions des règlements de l'Agence, ces derniers prévalent.

Article 13.5. Contrôle et audits

Conformément à l'article 4 du RGA et l'article VII du règlement financier, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire à l'instruction des dossiers, aux paiements, au suivi et à l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration.

Le cas échéant, ils faciliteront les contrôles sur place ou sur pièces diligentés par l'Anru.

En cas de contrôles sur place réalisés pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le cas échéant, le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers faciliteront également les audits réalisés a posteriori par l'Anru, portant sur l'intégralité des éléments remis par le bénéficiaire d'un concours financier de l'Anru.

Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Le directeur général de l'Anru peut décider :

⁴ Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, des évolutions relatives aux dispositions du présent protocole peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont l'instruction s'effectuera dans les mêmes conditions que l'élaboration du protocole de préfiguration.

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant. Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément à l'article 122 du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 13.8. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Article 14. Dispositions diverses

Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduisent l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, de formation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation... Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru, notamment dans le cadre de réseaux d'acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent également à faciliter l'accès de leurs agents aux formations initiées par l'Anru ou par ses partenaires.

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent ainsi que les frais d'inscription à des formations entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 14.2 La signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre du présent protocole, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Date⁵



Signatures :

⁵ Apposée par le dernier signataire (soit le directeur général de l'Anru ou le délégué territorial de l'Anru)

ANNEXES

- 1- Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
- 2- Plan des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.
- 3- Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
- 4- Description de la gouvernance et de la conduite de projet
- 5- Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés
- 6- Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation
- 7- Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration
- 8- Planning de réalisation et tableau général et détaillé des actions du programme de travail
- 9- Tableau des financements de l'Anah
- 10- Tableau des financements de la Caisse des Dépôts
- 11- Convention relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire »
- 12- Courrier de dérogation du DG ANRU pour la prise en compte de la MOUS sur l'opération de démolition de la tour K d'Erilia

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE -QPV :

QP999100 Quartier multisite National, QP013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès, QP013044 Frais Vallon Le Clos La Rose, QP013042 Malpassé Corot, QP013051 La Castellane La Bricarde Plan D Aou Saint-Antoine, QP013038 Air Bel, QP013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint-Barthélemy Saint-Jérôme, QP013056 La Savine,

Porteur de projet : 1766 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Localisation :

, MARSEILLE 13055, MARSEILLE 14 13214, MARSEILLE 16 13216, MARSEILLE 13 13213, MARSEILLE 15 13215

[illegible]

Reçu au Contrôle de légalité le 16 décembre 2022

	Dépenses à financer		RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE														DONT DETAIL DES PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE				
	Coûts HT	Coût TTC	Subv ANRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Subv ANRU PIA	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes		Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
TOTAL HORS NPNRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
																	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL NPNRU	32 740 438,98 €	35 451 183,26 €	13 626 616,36 €	0,00 €	2 093 211,42 €	4 912 964,41 €	280 000,00 €	1 379 000,00 €	12 090 522,20 €	720 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	348 868,87 €	0,00 €		8 549 333,00 €	6 824 333,00 €	1 725 000,00 €	705 000,00 €	1 020 000,00 €
																	24,12 %	19,25 %	4,87 %	1,99 %	2,88 %
DONT NATIONALE	32 150 438,98 €	34 743 183,26 €	13 331 616,36 €	0,00 €	1 930 211,42 €	4 807 964,41 €	280 000,00 €	1 234 000,00 €	12 090 522,20 €	720 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	348 868,87 €	0,00 €		8 549 333,00 €	6 824 333,00 €	1 725 000,00 €	705 000,00 €	1 020 000,00 €
																	24,61 %	19,64 %	4,97 %	2,03 %	2,94 %
DONT REGIONALE	590 000,00 €	708 000,00 €	295 000,00 €	0,00 €	163 000,00 €	105 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
																	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL QUARTIER FERTILE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
																	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PLAN DE RELANCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
																	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
																	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0002 A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0002	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	120 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	60 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0003 A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0003	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0001-003
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Au-delà des missions d'OPCU qui ont montré leur utilité sur les projets du 1er PNRU, en particulier pour le suivi opérationnel et la coordination inter-chantier de chaque PRU, la fin du PNRU1 a mis en exergue la nécessité de mieux structurer des outils de suivi administratif et financier, en cohérence avec les outils des services de l'Etat et de chaque collectivité, pour garantir des capacités de reporting, d'alerte et de relance, efficaces également en transversal, par PRU ou par maître d'ouvrage. L'arrivée de la Métropole va accentuer cette nécessité de mise au point de bases de données compatibles. La mission consiste, à partir du travail déjà engagé, à développer cet outil, pour une mise en œuvre opérationnelle optimale dès le lancement des premières conventions NPRU. Contenu de l'étude La mission est proposée en 4 phases : 1. Analyse/consolidation/adaptation des outils actuels : tableaux de bord d'avancement trimestriels, plannings et tableaux d'alertes ANRU avec extractions par Maîtres d'ouvrages et par PRU. 2. Développement de l'outil en croisement avec les outils de suivi des différents financeurs - en particulier, croisement avec l'outil SOFI, créé pour la gestion financière des subventions des collectivités (et sans doute remplacement en stade NPNRU) 3. Mise en place/saisie/ajustements de l'outil sur le protocole ; puis sur les nouvelles conventions, avec phases de test et accompagnement sur le suivi des opérations inscrites au protocole 4. Accompagnement / formation à la prise en main des outils Articulation avec les études existantes / les études transversales La mission d'appui mise en place par l'ANRU à la fin du PNRU1 et confiée à FCL - PERSUS, a permis de poser les bases de cet outil transversal. Cet outil de suivi est distinct de missions de type OPCU par PRU, qui seront mise en place selon les spécificités des projets au fil des études urbaines et des conventionnements. Il devra, par la suite, pouvoir être alimenté par les OPCU au fil des projets. La mission d'appui mise en place par l'ANRU à la fin du premier programme a permis de poser les bases d'un outils de suivi transversal pou l'ensemble des PRU marseillais. La mission, lancée en novembre 2018 avec environ 1 an de retard, comporte 5 volets : 1. Analyse/adaptation/modifications/consolidation des outils actuels 2. Développement de l'outil en croisement avec les outils de suivi des différents financeurs 3. Mise en place/saisie/ajustements de l'outil sur le protocole ; puis sur les nouvelles conventions, avec phases de test et accompagnement 4. Accompagnement / formation à la prise en main des outils 5. Déploiement possible de l'outils sur l'ensemble des conseils de territoire de la Métropole concernés par le NPNRU Ce volet 5 n'était pas prévu lors de l'élaboration du protocole			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National		-66666	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	120 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	60 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0004 B9 - Concertation -Communication secteur Grand Centre Ville - GPMM

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0004	N° IDTOP (AGORA)	322-6013032-14-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	B9 - Concertation -Communication secteur Grand Centre Ville - GPMM
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013032 - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	120 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	60 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0005 CA1 - Etudes urbaines et sociales Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0005	N° IDTOP (AGORA)	322-6013044-14-0001-005
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA1 - Etudes urbaines et sociales Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et Objectif La présente étude devra aboutir à la définition d'un projet de renouvellement urbain qui devra répondre à trois enjeux essentiels du développement du secteur Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire : Enjeu n°1 : Inscription du secteur dans l'agglomération : amélioration des connexions avec les bassins d'emploi, secteurs d'activités et équipements métropolitains ; développement économique du quartier, adaptation de l'armature urbaine pour qu'elle puisse devenir le support d'un développement du rayonnement du secteur, etc. Enjeu n° 2 : Amélioration du fonctionnement intra-quartier : structuration du tissu urbain, hiérarchisation et lisibilité de la trame viaire, cohérence des fonctions urbaines de proximité, accessibilités des infrastructures, évolution de l'offre en équipements et services, etc. Enjeu n° 3 : Attractivité résidentielle : Parc HLM : pérennité et attractivité du patrimoine existant, amélioration de la vie locative, diversification de l'offre résidentielle sociale, amélioration de la mobilité résidentielle des ménages, etc. Parc privé : traitement de l'habitat privé dégradé, restitution de l'attractivité du noyau villageois de la Rose, etc. - Condition du développement d'une offre immobilière diversifiée et favorisant la mixité sociale. L'élaboration du projet urbain devra s'appuyer et se fonder en partie sur la compréhension du fonctionnement social du quartier. Mais au-delà de la compréhension du fonctionnement social, l'enjeu est de constituer un réel projet de développement social du secteur. Par l'intermédiaire de propositions choisies et réalistes, le prestataire en Ingénierie sociale sera chargé d'établir un plan d'actions constituant des réponses adaptées aux difficultés des ménages du quartier. Toutes les thématiques seront abordées : emploi, insertion, santé, gestion urbaine, sécurité, équipements publics, etc. Les projets urbain et social menés conjointement devront se nourrir l'un l'autre, intégrer de manière coordonnée et itérative leurs résultats respectifs au fur et à mesure de leur déroulement, pour aboutir à une stratégie d'ensemble urbaine et sociale. Contenu de l'étude - Elaboration d'un diagnostic urbain et social partagé - Projet stratégique pour le renouvellement urbain du secteur - Mise au point du schéma directeur et phasage dans le temps - Axes du projet de développement social - Lancement de la co-construction du projet - Expertises diverses liées à l'étude urbaine Des approfondissements pourront être nécessaires, notamment sur les aspects suivants : - Stratégie d'action pour le noyau villageois - Stratégie de développement économique - Diagnostic de copropriété - Stratégie de peuplement, d'accompagnement, de relogement, de production d'un habitat adapté - familles tsiganes Des échanges avec les services en charge de l'AMI du PIA Ville Durable et Solidaire seront prévus pour assurer la cohérence des stratégies d'innovation avec la stratégie générale de renouvellement urbain. S'il y a lieu, les prestataires de études urbaines et sociales pourront produire des notes sur le programme d'action PIA et ses implications dans l'évolution urbaine et sociale du secteur. Inscription dans les grands enjeux du quartier Le caractère décousu de ce secteur essentiellement résidentiel appelle une restructuration urbaine capable de reconnecter les poches d'habitat aux services métropolitains, et d'accueillir les services de proximité nécessaires. A une échelle plus large, il s'agira de transformer la menace que constitue la L2 en un atout pour le développement du secteur.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	

QP013044 - Frais Vallon Le Clos La Rose	13000 - MARSEILLE	13013 Marseille
---	-------------------	-----------------

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2017	14
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	650 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	325 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0006 CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0006	N° IDTOP (AGORA)	322-6013044-14-0001-006
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon / La Rose / Petit Séminaire
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013044 - Frais Vallon Le Clos La Rose	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	100 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0007 CA5 - Etudes urbaines et sociales Malpassé Corot

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0007	N° IDTOP (AGORA)	322-6013042-14-0001-007
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA5 - Etudes urbaines et sociales Malpassé Corot
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013042 - Malpassé Corot	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0008 CA8 - Concertation - Communication Saint Paul Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0008	N° IDTOP (AGORA)	322-6013042-14-0001-008
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA8 - Concertation - Communication Saint Paul Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013042 - Malpassé Corot	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	120 000,00 €
Taux max NPNRU	41,67 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0009 CA5-CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint Barthélémy Malpassé Corot

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0009	N° IDTOP (AGORA)	322-6013049-14-0001-009
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA5-CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint Barthélémy Malpassé Corot
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013049 - Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint-Barthélemy Saint-Jérôme	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	11
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0010 CA11 - Concertation - Communication Grand Saint Barthélémy

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0010	N° IDTOP (AGORA)	322-6013049-14-0001-010
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA11 - Concertation - Communication Grand Saint Barthélémy
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013049 - Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint-Barthélemy Saint-Jérôme	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	120 000,00 €
Taux max NPNRU	41,67 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0011 A1 - Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0011	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-001
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	A1 - Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et objectifs Le PNRU I, dans le cadre des 14 PRU marseillais, a permis d'enclencher une réelle dynamique de renouvellement et de réhabilitation de patrimoines HLM, et a facilité les parcours résidentiels des ménages concernés par les relogements. Il s'agit de bâtir un socle de références pour les nouveaux PRU en matière de stratégie patrimoniale, et de politique de peuplement, et de diversification de l'offre. Contenu de l'étude 1) Bilan - Diagnostic, et mise en place d'une stratégie d'action Il s'agit d'établir une connaissance globale et partagée du fonctionnement du marché locatif social de Marseille, bâtie sur cinq clés d'entrée, avec notamment une étude statistique approfondie : - Bilan des actions PNRU1 : Rols, relogement, diversification, réhabilitation. - Patrimoine - Qualité du bâti : analyse des caractéristiques du parc social (date de construction, qualité intrinsèque des logements (superficie, typologies, loyers, produits), potentiel de réhabilitation et adaptabilité potentielle. - Fonctionnement social et marché locatif social : analyse de l'occupation sociale, mobilités, vacance, attractivité du parc social (analyse de la demande par site), identification de tendances lourdes, spécialisation des sites : sur- et sous-occupation, vieillissement, besoins de décohabitations, populations spécifiques (gens du voyage sédentarisés...) - Qualité du cadre de vie : environnement, présence de services, dont services publics, accessibilité, mobilités, tranquillité, image de la cité, - Diagnostic des structures - Gouvernance : analyse du fonctionnement des instances et dispositifs de relogement (CAL), stratégies d'acteurs (réservataires et bailleurs). Ce travail devra aboutir d'une part, à une analyse globale sur la place du parc social dans le marché de l'immobilier : création d'indicateurs permettant d'identifier les dynamiques de peuplement à l'œuvre sur le territoire, les stratégies et besoins des réservataires (notamment action logement). D'autre part, à la définition de grandes stratégies par secteur, pour rendre l'offre plus attractive, plus diversifiée, plus apte à répondre aux besoins des locataires HLM, et ceux qui aimeraient y accéder. Un volet spécifique concernera le Grand Centre-Ville. 2) Analyses sectorielles du marché immobilier aux abords des PRU - analyse marché immobilier privé : livraisons récentes, commercialisation (délais, profil des acquéreurs, présence d'investisseurs, ...), types de produits (prix, typologies, taille des opérations), - potentiel de développement dans les périmètres de TVA 5,5% : potentiel foncier (nombre de logements potentiels), en lien avec les études urbaines par secteurs, - politiques « sectorielles » : accession sociale, chèque 1e logement. 3) Accompagnement méthodologique à la mise en place d'instances de travail partenariales. - Optimisation des outils existants (ROLS, relogement), et de leur gouvernance - Articulation de la réglementation liée au NPNRU avec l'élaboration de la politique de l'habitat droit commun : convention d'équilibre territoriale, CIL, PLH intercommunal, - Aide au développement et mobilisation d'outils de prospection foncière.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	480 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	240 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0012 A9 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0012	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-002
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	A9 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
La mobilité est l'un des principaux enjeux pour les habitants des quartiers prioritaires : accès « banal » aux services quotidiens - écoles, commerces sport et loisirs de proximité - et sur un périmètre plus élargi, accès à la formation, et accès à l'emploi. Avec dans ces quartiers un taux de motorisation souvent bas, et paradoxalement des espaces publics monopolisés par la voiture, le sujet des mobilités doit être abordé sur un axe résolument novateur. L'enjeu est de permettre aux habitants d'être comme tous les citoyens raccordés à la ville, en donnant une place importante aux transports en commun, à leur accessibilité et visibilité (le dernier km...), mais aussi aux solutions partagées et aux propositions innovantes. Cette étude mobilité doit permettre de retranscrire et confronter, à l'échelle des grands périmètres de déploiement du NPNRU à l'échelle de la Métropole, d'une part les diagnostics issus des concertations, d'autre part les documents supra - PDU, les schémas des TC actuels et leurs évolutions prévues à court terme... et de développer les réflexions sur le développement des mobilités alternatives. En parallèle, des zooms spécifiques viendront nourrir alimenter les études de programmation et conception des futures conventions de rénovation urbaine, et permettre leurs adaptations fines par projet aux évolutions nécessaires des schémas des mobilités, avec une attention toute particulière sur les liens entre emploi et logement.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	8
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	200 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	100 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0013 A7-B8 - GUP - Méthode et organisation

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0013	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-003
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	A7-B8 - GUP - Méthode et organisation
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Depuis 2008, une quinzaine de chartes de Gestion Urbaine de Proximité ont été élaborées sur le territoire de MPM à Marseille et la Ciotat. Toutefois, les signataires du Contrat de Ville ont convenu dans le diagnostic de la faible qualité des espaces publics et de leur entretien. Les démarches de GUP sont relativement récentes et l'enjeu de les conduire de manière plus efficace reste particulièrement important. Il s'agira pour cela de favoriser : - Le portage de la gouvernance des enjeux de gestion urbaine pendant la durée des projets urbains - La maîtrise du partenariat, et la réunion des acteurs concernés - La définition des modalités de suivi et d'évaluation - La définition opérationnelle des budgets à réserver à la mise en oeuvre des projets de gestion Contenu de l'étude : Pour outiller et accompagner l'animation territoriale quotidienne par les équipes de la Politique de la Ville et le nécessaire reporting régulier à mettre en place auprès de la gouvernance stratégique, la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du territoire est indispensable. Cela permettra pour le NPNRU de systématiser et de standardiser la méthodologie des équipes de projet à travers : - Un bilan des chartes élaborées sur les secteurs du PNRU1 inscrits dans le NPNRU - Une identification des directions et services compétents et la mobilisation de l'encadrement supérieur - Une analyse des programmes d'actions d'abattement TFPB des bailleurs - Un lancement des démarches sur les nouveaux sites autour de la structuration du partenariat local. Cette démarche s'appliquera tout particulièrement à définir des priorités pour l'action : quels sont, selon les territoires, les modes d'intervention capables d'entraîner d'autres actions, et d'autres acteurs. A ce titre, elle développera tout particulièrement un volet singulier sur le Grand Centre-Ville, pour impulser une gestion urbaine innovante dans les quartiers historiques et les faubourgs. C'est une priorité pour tous, résidents, usagers, entreprises et commerces. C'est une condition essentielle pour la réussite d'un projet ambitieux afin que ce territoire assure son rôle à l'échelle de la Métropole. Il s'agira de travailler sur une gestion urbaine adaptée: - capitaliser des expériences de modes de gestion urbaine quotidienne innovants (tapaj, régie de quartier...) dans des trames urbaines et une organisation institutionnelle similaires - capitaliser des expériences de modes de gestion transitoire dans des trames urbaines et une organisation institutionnelle similaires - définir un modèle économique d'une gestion urbaine adaptée à un tissu de centre ancien et faubourg sur Marseille permettant à la fois d'accroître les résultats tout en garantissant à la puissance publique la maîtrise des coûts			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	300 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	150 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0014 B1 - Dynamiques urbaines / programmation par grands secteurs

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0014	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-004
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	B1 - Dynamiques urbaines / programmation par grands secteurs
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération supprimée suite au Comité d'Engagement du 6/02/19			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0015 B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0015	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-005
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	30,77 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0016 CA15 - Concertation - Communication PRIR Cadran Nord Est L2

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0016	N° IDTOP (AGORA)	322-6999998-14-0001-011
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA15 - Concertation - Communication PRIR Cadran Nord Est L2
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	40 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	20 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0017 CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0017	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0001-012
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et objectifs À l'extrémité nord de la ville de Marseille, le territoire « Hôpital Nord / Saint-Antoine, de Kallisté à La Savine » (HSKS) se situe sur le contrefort ouest du Massif de l'Etoile, limitrophe avec les communes de Septèmes-les-Vallons et des Pennes-Mirabeau. La présence de : - trois Projets de Rénovation Urbaine : PRU La Solidarité, PRU Kallisté, PRU La Savine, - du Pôle Hospitalier Nord, à vocation régionale, confère au développement urbain du secteur une dimension stratégique. Par ailleurs, la proximité du secteur Saint-Antoine ' Grand Littoral, identifié comme une centralité métropolitaine au niveau du SCOT de MPM et du PLU de Marseille, conforte ce positionnement. Aujourd'hui il existe des études opérationnelles menées à l'échelle des PRU uniquement : - études urbaine et sociale sur la copropriété Kallisté (Barriquand et Frydlender - Réussir l'Espace Public et Sociologie en Ville) et élaboration du programme du Plan de Sauvegarde (Urbanis - CGIIC - ESF Services) - étude urbaine sur La Solidarité (Barriquand et Frydlender) - étude urbaine sur Savine / Vallon des tuves (GermeetJAM) Il apparaît légitime de conduire une démarche de réflexion urbaine à une échelle élargie qui inscrit les NPRU dans une dynamique globale et cohérente. Contenu de l'étude I) Recollement des études existantes, mise en perspective et nouvelles problématiques II) Définition d'un programme d'intervention à l'échelle du territoire HSKS, avec principalement trois secteurs identifiés SECTEUR 1 : BOURRELY / KALLISTÉ / SOLIDARITÉ - Diagnostic social et urbain des cités HLM Perrins et Bourrély - Propositions d'intervention, conditions pour une revitalisation du secteur par l'implantation d'activités économiques (en lien avec le pôle hospitalier et le monde médical ?), services et équipements publics, - proposition de localisations pertinentes pour le développement d'une offre d'habitat diversifié. - confortement des liaisons, notamment piétonnes, entre les 2 sites ; stratégie foncière à l'échelle des 2 sites ; définition d'une programmation en matière d'équipement, de logement et de développement économique. SECTEUR 2 : LA SAVINE / VALLON-DES-TUVES Dans la continuité du premier PRU, l'étude devra définir précisément - le devenir du plateau de La Savine, en frange du massif : reconversion urbaine, programmation de logements, traitement de l'interface avec le massif de l'Etoile - les autres leviers de valorisation du site notamment pour l'installer durablement comme une porte d'entrée du massif de l'Etoile. - l'évolution urbaine attendue sur le Vallon-des-Tuves et le long du BUM du Bosphore - les connexions avec le pôle d'échanges et le noyau villageois de Saint-Antoine ; - les étapes et moyens pour améliorer les fonctions de proximités : offre de soins, offre de service et commerciale. - le positionnement et le devenir des équipements, notamment scolaires, en fonction des résultats de l'étude B3 - le devenir des locaux associatifs, la stratégie énergie, et le devenir de la chaufferie, les aménagements (notamment : liaison piétonne vers la halte St Antoine, parc central du plateau de la Savine, traitement de la frange ville-nature, boulevard circulaire tranche 2, boulevard de la Savine, mail du boulevard du Bosphore, prolongement du chemin du Vallon des Pins SECTEUR 3 : Espaces intermédiaires - étude morphologique et foncière boulevards du Bosphore et Dramard : opportunités de densification des rives et scénarios pour une requalification des boulevards - opportunité de poursuivre la U226, gain en matière d'attractivité et de désenclavement ? - propositions pour conforter les grands équipements et viser une meilleure intégration : Hôpital Nord en le développant comme un pôle d'équipements et de services ; le pôle sportif de La Martine ; la faculté de médecine. Cette étude devra s'articuler avec les autres études réalisées dans le cadre du NPNRU			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	

QP999100 - Quartier multisite National		Métropole CT1 Marseille 15ème 66666
--	--	-------------------------------------

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2018	12
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	500 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	250 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0018 CB4- Concertation - Communication Solidarité Kallisté

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0018	N° IDTOP (AGORA)	322-6013055-14-0001-013
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB4- Concertation - Communication Solidarité Kallisté
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013055 - Kalliste La Granière La Solidarité	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	50 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	25 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0019 CB5 - Accompagnement de la transition La Savine

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0019	N° IDTOP (AGORA)	322-6013056-14-0001-014
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB5 - Accompagnement de la transition La Savine
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et Objectif : Le contexte de La Savine nécessite d'accompagner humainement et physiquement la transition entre la fin de la phase 1 et la maturité opérationnelle de la phase 2, et de penser la gestion de la friche urbaine qui va se constituer progressivement. Contenu de l'étude Expertises et accompagnement (ingénierie sociale) pour répondre aux enjeux suivants : - Gestion du site : l'ANRU fixe l'objectif d'un conventionnement (protocole foncier et de gestion), qui organise la montée en charge progressive des collectivités dans la gestion du site. Celui-ci passe notamment par la clarification du phasage des différentes opérations afin de décliner les possibilités de cessions foncières dans le temps. L'assistance d'un AMO foncier sera également requise pour l'élaboration du protocole foncier. Par la suite, la disparition des grands ensembles posera la question de la gestion de la friche par les partenaires et pourra donner lieu au lancement d'une étude-action destinée à la définition, en concertation avec les habitants, d'un projet d'aménagement provisoire puis à sa réalisation, toujours en partenariat avec la population. - Fonctionnement de l'école pendant la période transitoire, dans un contexte de dépeuplement et de forte chute des effectifs - Expertise pour le maintien d'une offre adaptée de services / commerces sur le plateau de la Savine et/ou d'une offre de mobilité adaptée et complémentaire à l'offre en TC. - Accompagnement collectif des ménages relogés sur site : Etude sociale : caractérisation des ménages demeurant sur le site, et enjeux induits Mise en place d'animations collectives sur l'évolution du contexte résidentiel Accompagnement des locataires sur les pratiques nouvelles (prise en main du nouveau logement, fonctionnement des résidences, structuration d'association de locataires, etc.). - Locaux associatifs : analyse de l'évolution des besoins Définition des conditions et des étapes pour une meilleure utilisation, par les associations, des équipements publics du secteur Expertise auprès des partenaires du PRU (besoins en locaux associatifs, intégration des spécificités locales dans la programmation des équipements, etc.) Accompagnement des associations au changement En fonction de l'évolution du site et de la situation du quartier, diverses prestations ou expertises pourraient également s'avérer nécessaires pour accompagner la transition. Inscription dans les grands enjeux du quartier Cette étude s'inscrit dans un enjeu principal pour La Savine : ? Mettre en œuvre un plan d'action partenarial qui accompagne à son terme l'opération publique d'aménagement Il s'agit notamment d'accompagner les acteurs (habitants, associations, gestionnaires, institutionnels) dans le changement, et dans la mise en place d'étapes intermédiaires : - Enjeu n°1 : progresser vers une gestion publique du site en ayant plus fortement recours aux compétences de droit commun des collectivités. - Enjeu n°2 : accompagner socialement les populations relogées sur site (145 logements livrés sur le plateau au 2e trimestre 2017). - Enjeu n°3 : adapter le fonctionnement des services, des équipements, accompagner les professionnels pendant la période transitoire ; accompagner les associations au changement			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13000 - MARSEILLE	- 13000 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	14
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	200 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	100 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0020 B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations

Numéro de la version : 2 Statut : Annulation contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0020	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	6
Date de prise en compte des dépenses	21/12/2017	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	0,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0021 CD1 - Etude cité des associations Grand Centre Ville

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0021	N° IDTOP (AGORA)	322-6013032-14-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	CD1 - Etude cité des associations Grand Centre Ville
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013032 - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	2
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0022 CB9 - Concertation - Communication Saint-Antoine / La Bricarde / La Castellane

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0022	N° IDTOP (AGORA)	322-6013051-14-0001-015
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB9 - Concertation - Communication Saint-Antoine / La Bricarde / La Castellane
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude MRU a initié une démarche participative dès 2014 en confiant une mission dédiée au groupement In Citta l'Adéus Ce travail, qui s'est étalé sur 2 ans, a permis d'alimenter le diagnostic social et urbain. Il a en outre identifié 4 thématiques qui ont chacune, dans la foulée d'une première assemblée plénière, fait l'objet de plusieurs séances de travail : Emploi, Mobilité, Espaces publics et équipements publics, Logement. Un carnet de la concertation, relatant les attentes et préoccupations des habitants sur ces 4 thèmes a été produit et diffusé. En parallèle MRU produit une lettre d'information du projet (3 numéros à ce jour, tirage à 2500 ex.) afin d'informer le plus grand nombre des avancées du projet et de la concertation. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et d'amplifier la démarche. Contenu de l'étude ' Animation du dispositif de concertation : organisation d'ateliers, permanences sur site, balades urbaines, etc. ' Conception et fabrication de supports de concertation ' Communication diverse (réunion publique, événementiel, etc.) Inscription dans les grands enjeux du quartier Assurer une bonne information aux habitants et acteurs locaux Bâtir un programme d'intervention qui tient au mieux compte des besoins et attentes. Accompagner le changement et créer les conditions de l'acceptabilité sociale du projet Elle sera menée en articulation avec la mission transversale A6 (stratégie de concertation et de communication).			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013051 - La Castellane La Bricarde Plan D Aou Saint-Antoine	13000 - MARSEILLE	13015 -13016 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	14
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	100 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0030 CB15 - Etude de programmation Centre Social de La Castellane

Numéro de la version : 2 Statut : Annulation contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0030	N° IDTOP (AGORA)	322-6013051-14-0007-002
Maitre d'ouvrage (MO)	05881167000015 ERILIA	Intitulé de l'opération	CB15 - Etude de programmation Centre Social de La Castellane
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013051 - La Castellane La Bricarde Plan D Aou Saint-Antoine	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	3
Date de prise en compte des dépenses	21/12/2017	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	0,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0031 CB10 - Etudes urbaines et sociales Consolat Mirabeau

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0031	N° IDTOP (AGORA)	322-6013052-14-0001-017
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB10 - Etudes urbaines et sociales Consolat Mirabeau
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013052 - Consolat Ruisseau Mirabeau	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	150 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	75 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0032 CB12 - GUSP renforcée Consolat-Mirabeau

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0032	N° IDTOP (AGORA)	322-6013052-14-0001-018
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB12 - GUSP renforcée Consolat-Mirabeau
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013052 - Consolat Ruisseau Mirabeau	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	50 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	25 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0033 CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0033	N° IDTOP (AGORA)	322-6013052-14-0001-019
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013052 - Consolat Ruisseau Mirabeau	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	8
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	50 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	25 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0034 CB14 - Etudes urbaines et sociale Campagne Lévêque

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0034	N° IDTOP (AGORA)	322-6013053-14-0001-020
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB14 - Etudes urbaines et sociale Campagne Lévêque
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013053 - La Calade Campagne Lévêque	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	150 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	75 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0036 I.1 - Maisons mobiles du projet

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0036	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0001-022
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	I.1 - Maisons mobiles du projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Enjeux : Assurer une bonne information auprès des habitants et acteurs locaux, bâtir un programme d'intervention qui tient au mieux compte des besoins et attentes. Articulation avec les études existantes - Articulation avec les AMO Concertation et Communication sur les PRU - Travail de concertation réalisé sur « Le local (des) projet(s) » à Picon Busserine - AMI Frais Vallon, co-construction de la démarche nudges, etc. - Etude transversale NPNRU de Stratégie de Concertation et de Communication Besoin et Objectif : Sur les sites déjà en PNRU I, de nombreux dispositifs de concertation ont été engagés, qui seront prolongés s'il y a lieu par des démarches étendues pour le NPNRU. A La Castellane le dispositif de concertation lié au NPRU est aussi bien engagé, il sera élargi au secteur de La Bricarde. Dans l'optique d'un renforcement des dispositifs de concertation, conformément à l'esprit de la loi Lamy, il est proposé que MRU se dote d'espaces du projet mobiles, véritables outils pour mettre en œuvre la concertation et informer plus largement les populations des réflexions en cours. Le caractère mobile de ces outils permettra de rayonner sur des secteurs cohérents avec l'échelle d'intervention et avec les temps des projets. Et il s'agira de pouvoir proposer des lieux capables de s'adapter aux spécificités des sites, des lieux assez de proximité pour que les habitants s'en emparent (ex : besoin établi d'un « local (des) projet(s) » « de proximité » et « itinérant » sur Picon Busserine). Au stade du protocole, il est envisagé de créer 3 maisons mobiles, qui rayonneront en premier lieu sur 3 secteurs : - Saint-Antoine ' La Bricarde ' La Castellane - Le Grand Saint-Barthélemy - Frais Vallon ' La Rose Les espaces d'expression des PRU ainsi créés devront remplir plusieurs fonctions, à savoir : - Informer les habitants de la transformation du quartier en abordant toutes les facettes des PRU en termes d'enjeux, d'objectifs, de calendrier, de mise en œuvre. - Créer des lieux, identifiés par les habitants, dédiés à l'échange et au dialogue - Accueillir des initiatives, activités et manifestations en lien avec le projet : accueil des scolaires, intervention artistique, etc. Sur Picon Busserine (Grand St Barthélemy) en particulier, il s'avère nécessaire de développer un partenariat avec les structures locales (CentreSocial, CAO, associations') pour y adosser ce local itinérant. Contenu : Type de structure : mobile, à travailler selon offres (bus, modulaire déplaçable, etc.). Le choix de structures mobiles permet de concilier les préoccupations fonctionnelles (possibilité de déplacement, facilité de mise en œuvre, rayonnement à la bonne échelle) et qualitatives, avec la nécessaire maîtrise des budgets.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National	13000 - MARSEILLE	- 13000 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2018	12
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	390 000,00 €
Taux max NPNRU	38,46 %
Subvention ANRU NPNRU	150 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0042 A6 - Stratégies de concertation et de communication
Stratégies de concertation et de communication

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0042	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-006
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	A6 - Stratégies de concertation et de communication Stratégies de concertation et de communication
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et objectifs Les démarches de concertation et de participation des habitants engagées dans le NPNRU ont favorisé l'émergence d'une expertise d'usage, et un foisonnement d'initiatives participatives diverses. Il convient, dans la perspective du NPNRU, de développer cette implication et de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux, tout particulièrement dans le cadre des Conseils Citoyens désormais associés aux instances de pilotage de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Il s'agira en premier lieu de tirer le bilan des démarches menées jusqu'ici, tant en matière de communication que de concertation et de participation des habitants, et de définir la stratégie générale de concertation et de communication pour le NPNRU, différenciée en fonction des particularités de chaque grand secteur (hors secteur Grand Centre-Ville, traité dans une étude spécifique). Elle s'intéressera aux méthodologies mises en œuvre, comme aux outils d'information et de communication déployés. De manière à ce que la dynamique de projets se nourrisse le mieux possible des attentes et des propositions des habitants et utilisateurs des sites, il conviendra bien sûr de bâtir un dispositif adapté à chaque configuration sociale et urbaine, à chaque histoire locale des relations entre un territoire, ses habitants, et les institutions. C'est donc largement au sein même de chaque projet que devront être dégagés les moyens pour répondre à cet impératif, dans le cadre des études territorialisées. Mais, dans le temps du protocole, il paraît utile de disposer aussi d'une expertise transversale sur ces questions, riche d'une expérience acquise dans différentes régions mais aussi des expériences développées par la collectivité dans d'autres domaines de ses compétences. Ceci afin de permettre à la métropole et à ses outils de se construire une stratégie générale de communication. Enfin, cette mission prévoit aussi la poursuite de l'animation d'une communauté de pratiques des techniciens de la rénovation urbaine et des projets d'aménagement urbain en QPV, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la co-formation et d'alimenter la stratégie du GIP dans ce domaine.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	150 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	75 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0043 CA 13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secetru Cadran Nord-Est L2

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0043	N° IDTOP (AGORA)	322-6999998-14-0001-023
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA 13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secetru Cadran Nord-Est L2
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
-			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999200 - Quartier multisite Régional			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	6
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	200 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	100 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0044 CD 8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0044	N° IDTOP (AGORA)	322-6013058-14-0001-024
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CD 8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et objectifs : Ce secteur opérationnel peut être qualifié de territoire en devenir : effet levier périmètre Euromed II, Zac Littoral, EcoQuartier, Ilot Allard... en voisinage immédiat de la Cabucelle. Situé à proximité des centralités communales, entre centre et périphérie, il est historiquement un territoire d'articulation. Sa structure en est le témoignage : tissu hétérogène construit au gré des opportunités. Elle manque de lisibilité et de qualité urbaine ce qui nuit à l'attractivité des secteurs. Présentant des conditions résidentielles globalement peu favorables, il ne compte que peu d'espaces d'attractivité résidentielle. En termes d'attractivité économique, ce territoire portuaire poursuit ses mutations. L'industrie est en déclin et les activités tertiaires se diversifient lentement notamment en lien avec la ZFU. Carrefour des principaux enjeux pour la commune et l'agglomération, cet espace demeure en attente d'arbitrages. » Les principales caractéristiques socio-économiques des habitants sont les suivantes : - une précarité monétaire très marquée. Le revenu des habitants est très faible (50 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté, et les 25% des ménages aux revenus les plus faibles déclarent 0 €) ; - un rôle d'accueil important de populations primo arrivantes. Un tiers des demandeurs d'emploi sont étrangers ; - des difficultés pour les populations à accéder à leurs droits élémentaires. La définition d'un projet urbain cohérent s'opérera notamment par la prise en compte (cf. observatoire des quartiers AGAM 2009) : - d'une veille foncière destinée à préparer les conditions de mutation de ce territoire sur les moyens et longs termes notamment pour y accueillir de nouveaux programmes de logements, d'équipements et des emplois ; - d'une reconquête des friches et locaux vacants actuellement squattés et qui sont actuellement générateurs de tensions sociales et de troubles sanitaires en lien avec des conditions de vie dégradées ; - de la poursuite de l'amélioration du bâti ancien (opération d'éradication de l'habitat indigne) et la réalisation de programmes de logements neufs qui pourrait avoir un impact sur l'amélioration de l'environnement urbain mais aussi sur le peuplement du secteur ; - de l'enjeu pour ce secteur qui est de générer des conditions plus propices aux fonctions d'accueil et d'assurer les transitions ainsi que l'articulation entre l'existant et la programmation en cours en termes urbain mais également socio-économique. Contenu de l'étude Elle recouvrira les champs de l'habitat privé, des besoins en équipements publics, de la mobilité et des liaisons inter-quartiers. Elle comportera également un volet diagnostic social et développement économique. Cette étude socio-urbaine visera explicitement à : - capitaliser les diagnostics existants du secteur sur un plan socio-économique, urbain, et de l'attractivité du territoire - définir une stratégie globale reposant sur l'arbitrage de la répartition des fonctions au sein de ce territoire, celle-ci étant étroitement corrélée à la définition d'un positionnement stratégique du secteur opérationnel au regard de la confluence des enjeux qu'il représente - proposer un projet urbain pour la réhabilitation d'un quartier ayant très peu évolué depuis le milieu du XXème siècle - préciser les moyens d'une couture urbaine Extension/noyau villageois de la Cabucelle - proposer des faisabilités pour des aménagements à court terme, dès signature de la convention Cette étude s'articule avec les études A1, B5-6 et les autres études urbaines et sociales sur ce grand secteur.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013058 - La Cabucelle	13000 - MARSEILLE	Métropole CT1 Marseille 2ème et 15ème 13000 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2018	8
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	150 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	75 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0049 Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0049	N° IDTOP (AGORA)	322-6999999-14-0002-007
Maitre d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération supprimée			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2017	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0051 CB3a bis - AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase d'élaboration

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0051	N° IDTOP (AGORA)	322-6013055-14-0001-025
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CB3a bis - AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase d'élaboration
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et Objectif Signature de l'arrêté préfectoral le 24 octobre 2014 qui vise les copropriétés A, C, D, E, F, I et G. En phase d'élaboration, il convient d'effectuer un diagnostic pluridisciplinaire (comptable, technique, juridique et social) pour alimenter les sous-commissions (par exemple : gestion de la copropriété et impayés, organisation juridique et domanialités, enquête sociale et mesures d'accompagnement, travaux d'urgence et de redressement...) de la commission présidée par le Préfet et ainsi produire un programme adapté à chaque immeuble. Outre ce diagnostic, il convient de mobiliser les acteurs de la copropriété (notamment les propriétaires, présidents des conseils syndicaux, syndics et locataires) et de si nécessaire de faire voter, puis réaliser les premiers travaux d'urgence et de prendre les premières mesures de redressement (plan d'apurement des dettes, accompagnement social des ménages les plus fragiles locataires ou propriétaires occupants). Nous pouvons parler de pré-animation du Plan de Sauvegarde. Le groupement Urbanis-ESF Services-CGII-Copro + a achevé la phase diagnostic de l'élaboration du programme des PDS. Ce diagnostic a permis de mettre en exergue des besoins en matière d'expertises complémentaires qui dépassent le champ de la mission qui leur a été allouée. Ces besoins ont été présentés et validés par l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels lors du comité de pilotage du 12 juillet 2017. Contenu de la mission ' Expertise en matière de soutien et de développement d'activités économiques et commerciales de proximité sur la copropriété E en vue de leur pérenisation lors de la phase de restructuration de l'entrée de quartier. A titre d' exemple, accompagnement de MRU par un expert dans la démarche de relancer la licence d'exploitation pour un débit de tabac/presse qui serait porté par le gérant du « Bar le Delyse » dont le local commercial est mitoyen de l'ancien débit de tabac de Kallisté ou l'accompagnement du pharmacien dans la perspective de l'ouverture du centre de santé participatif. Estimation entre 25/35 k euros ' Expertise pour calibrer et mettre en œuvre un accompagnement social adapté aux besoins des habitants du parc Kallisté et qui s'appuie à la fois sur les associations qui y travaillent (compagnons bâtisseurs, AMPIL, ASMAJ, ADAP 13') et sur les leviers positifs issus de la concrétisation d'opérations intégrées ou liées au PRU (requalification des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille, réfection du cylistade dans le cadre des travaux d'urgence du PDS, centre de santé participatif) ' Estimation 35/45 k euros ' Expertise sur la mobilisation d'un outil de type OFS pour dynamiser le PDS, sur un plan économique et opérationnel. Estimation entre 20/30 k euros Articulation avec les études existantes / les études transversales Ces expertises et missions complémentaires seront réalisées en lien direct avec l'étude action sur les copropriétés A, C, D, E, F, I et G dont le marché a été attribué au groupement Urbanis (AMO phase élaboration du Plan de Sauvegarde d'une durée de 24 mois) en mai 2016 et avec la mission de conception et de programmation urbaine et sociale à l'échelle du parc Kallisté qui a été attribué au groupement Barriquand/Frydlander-Réussir l'Espace Public ' Sociologie en Ville. Cette dernière vise à actualiser le projet social et urbain sur la base d'un diagnostic élargi au secteur Notre Dame Limite qui lui aussi a été présenté et validé lors du comité de pilotage du 12 juillet 2017. Articulation avec le comité technique de suivi de l'accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées sur la Ville de Marseille			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013055 - Kalliste La Granière La Solidarité	13000 - MARSEILLE	Métropole- CT1 Marseille 15ème 13000 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2018	10
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	80 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	40 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0063 Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0063	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
La métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire. Elle mobilise au sein de ses services, pendant les 3 années du protocole Marseillais (2017-2019), une ingénierie dédiée, répartie dans les services compétents, coordonnés au niveau de la DGA Développement Urbain qui pilote le Contrat de Ville, et financée dans le cadre du présent protocole à hauteur de 4 Equivalents Temps Plein, sur les thématiques suivantes - Coordination générale - Habitat privé - Développement économique - Stratégie Habitat et peuplement Un 5eme équivalent temps plein est financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire sur la thématique Développement Durable. Evolution suite au CE du 6 février 2019 Le CE du 6 février a été l'occasion de mesurer : - La mise en place progressive des moyens dédiés, au sein du Porteur de Projet, au pilotage stratégique ainsi que leur évolution (création d'un service dédié, réorientation en matière de désignation de référents thématiques) ; - La réalité du passage à la phase de mise en œuvre du NPNRU sur certains sites (Miramas, Aix-en-Provence), avec la nécessité de définir les moyens d'accompagnements des futures conventions opérationnelles au sein d'un cadre unique : celui de la convention cadre Métropolitaine (contrat n° 728) Par conséquent : - L'opération « conduite de projet / coordination des études (Postes AMP) » décrite au présent article voit sa durée réduite de 3 ans à 2 ans, arrivant ainsi à échéance au 31/12/18; - A compter du 1er janvier 2019, les moyens internes à la Métropole dédiés au pilotage stratégique du NPNRU (préfiguration puis mise en œuvre) sont inscrits à l'article 9 de la convention cadre métropolitaine			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2017	4
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	920 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	460 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-14-0064 CA5-CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint Barthélémy Malpassé Corot

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-14-0064	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20005480700017 METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Intitulé de l'opération	CA5-CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint Barthélémy Malpassé Corot
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Besoin d'une telle étude, et objectifs : L'objectif général est de permettre de définir et de mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires un plan d'aménagement urbain du NPRU. Sur les secteurs concernés par le PNRU, l'étude devra permettre d'assurer la continuité de la mise en œuvre du projet urbain porté depuis 2011, notamment en entrée de quartier Picon, au niveau de la plaine des loisirs et sur les terrains sud Est des Flamants selon le plan directeur établi. Sur les secteurs qui n'étaient pas inscrits dans le PNRU, l'étude devra permettre de conduire les diagnostics urbains et de définir précisément les modalités de mise en œuvre du projet. Les secteurs qui feront l'objet d'une étude approfondis sont : - secteur Vayssière/RD4/Raimu qui présente des interventions lourdes : démolition ou restructuration des immeubles 1 à 4 des Flamants, redressement de la copro du Mail, restructuration de la RD4 avec notamment une nouvelle voirie issue de la ZAC Ste-Marthe, restructuration du groupe scolaire Vayssière éclaté sur 3 sites. - secteur Font-Vert, dans une optique forte de désenclavement de la cité, en lien avec la réalisation de la place Font-Vert programmée dans le cadre des opérations de parachèvement de la L2 - secteur SNCF-St-Barthélémy, en lien avec le projet porté par le bailleur ICF. Enfin l'étude doit permettre d'articuler le développement du centre commercial du Merlan avec le développement urbain du secteur. Ces études devront tenir compte pleinement des aménagements programmés dans le cadre du projet L2, notamment les opérations de parachèvement des voiries de surfaces. Contenu de l'étude Lot 1 : Plan directeur du NPRU du Grand St-Barthélémy ? Prestation 1 : actualisation du plan directeur d'urbanisme et élaboration d'un plan de composition urbain sur les secteurs Vayssière/Mail/Flamants (bâtiments 1 à 4)/Raimu ? Prestation 2 : Elaboration d'une convention du NPRU du Grand St-Barthélémy incluant les secteurs Font-Vert et cité SNCF ? Prestation 3 : Assistance et conseil au maître d'ouvrage Lot 2 : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale sur FV/SNCF Prestation 1 - Recueil des données, études et potentialités du site - Exploration des orientations stratégiques envisageables Prestation 2 - Elaboration du plan de composition du projet - programmation - phasage sur le secteur Font-Vert - Elaboration du plan de composition du projet - programmation - phasage sur le secteur SNCF - St-Barthélémy Prestation 3 : Assistance et conseil au maître d'ouvrage Étude socio-économique du centre urbain du Merlan ? Analyse du fonctionnement socio-urbain du centre urbain du Merlan ? Définition d'orientations stratégiques socio-urbaines Expertises diverses liées à l'étude urbaine Inscription dans les grands enjeux du quartier : Le plan directeur initié dans le cadre du PRU devra répondre aux grands enjeux d'aménagement identifiés à l'échelle du territoire allant du rond-point de Sainte-Marthe au rond-point de St-Jérôme. Il s'agit notamment de profiter du renouveau apporté par le PNRU1 et le projet L2 sur toute la zone pour permettre la mise en œuvre d'une diversification et d'une valorisation forte du site. Le potentiel foncier libéré par les démolitions des Flamants et par le projet L2 devra être mobilisé rapidement pour mettre en œuvre des projets de qualité. Les secteurs du Mail, de Font-Vert et de SNCF-St-Barthélémy nécessitent une analyse fine du potentiel de restructuration et de rénovation. L'ensemble de ce développement devra s'accorder avec les objectifs de développement et de positionnement comme centre urbain du centre commercial du Merlan.			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	

QP013049 - Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint-Barthélemy Saint-Jérôme	13000 - MARSEILLE	
---	-------------------	--

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	11
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	600 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	300 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-21-0053 I.4 - Démolition La Savine bâtiment H - 83 logements

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-21-0053	N° IDTOP (AGORA)	322-6013056-21-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	I.4 - Démolition La Savine bâtiment H - 83 logements
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2015	13
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-21-0054 I.4 - Démolition La Savine bâtiment I - 83 logements

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-21-0054	N° IDTOP (AGORA)	322-6013056-21-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	I.4 - Démolition La Savine bâtiment I - 83 logements
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération basculée dans la convention quartier			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13000 - MARSEILLE	99 chemin du Vallon des Tuves 13000 Marseille	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2014	16
Date de prise en compte des dépenses	22/02/2014	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	0,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-31-0059 I.5 - MONTOLIEU Vefa Eiffage - 15 PLUS & 4 PLAI - 48 rue Montolieu 13002

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-31-0059	N° IDTOP (AGORA)	322-6013056-31-0001-005
Maître d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	I.5 - MONTOLIEU Vefa Eiffage - 15 PLUS & 4 PLAI - 48 rue Montolieu 13002
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013056 - La Savine	13000 - MARSEILLE		

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	15	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		0	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2018	7
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-31-0060 I.5 - SAINTE MARTHE Vefa amétis - 36PLUS & 35 PLAI - 5 chemin de Sainte Marthe 13014

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-31-0060	N° IDTOP (AGORA)	322-6013056-31-0001-006
Maitre d'ouvrage (MO)	06080477000075 LOGEMENT ET GESTION IMMOBILIERE POUR LA REGION MEDITERRANEENNE SA D HABITATIONS A LOYER MODERE	Intitulé de l'opération	I.5 - SAINTE MARTHE Vefa amétis - 36PLUS & 35 PLAI - 5 chemin de Sainte Marthe 13014
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération basculée dans la convention cadre			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National	13000 - MARSEILLE	5 chemin de sainte Marthe 13014 Marseille	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	71
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	36	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	35
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		9	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2018	7
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2017	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-37-0037 I.16 - Centre social Noailles Tranche 1 - 44, rue d'Aubagne

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-37-0037	N° IDTOP (AGORA)	322-6013032-37-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	I.16 - Centre social Noailles Tranche 1 - 44, rue d'Aubagne
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération basculée dans la convention quartier			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013032 - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2016	12
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	0,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-37-0038 I.17 - Centre social Noailles Tranche 2 - Domaine Ventre

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-37-0038	N° IDTOP (AGORA)	322-6013032-37-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21130055300016 COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération	I.17 - Centre social Noailles Tranche 2 - Domaine Ventre
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération basculée dans convention quartier			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013032 - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2016	12
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	0,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0322 Protocole METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE - Marseille
Opération : C0322-37-0039 I.14 - Micro-crèche - 61/63 Rue d'Aubagne

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0322-37-0039	N° IDTOP (AGORA)	322-6013032-37-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	06180014000040 MARSEILLE HABITAT	Intitulé de l'opération	I.14 - Micro-crèche - 61/63 Rue d'Aubagne
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
Opération supprimée			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP013032 - Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	13000 - MARSEILLE		

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	3
Date de prise en compte des dépenses	12/12/2016	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	0,00 €
Taux max NPNRU	0,00 %
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %